

20

17

**RAPPORT SUR
LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION
FINANCIÈRE**

MATMUT

EXERCICE 2017



Matmut

SOMMAIRE

SYNTHÈSE

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1	Activité	13
A.2	Résultats de souscription	18
A.3	Résultats des investissements	22
A.4	Résultats des autres activités.....	23

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	27
B.2	Exigences de compétence et honorabilité.....	37
B.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	38
B.4	Système de contrôle interne.....	43
B.5	Fonction d'audit interne.....	47
B.6	Fonction actuarielle.....	50
B.7	Sous-traitance	52
B.8	Adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise	54

C. PROFIL DE RISQUE

C.1	Risque de souscription	58
C.2	Risque de marché.....	65
C.3	Risque de crédit.....	72
C.4	Risque de liquidité.....	74
C.5	Risque opérationnel	76

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1	Actifs.....	82
D.2	Provisions techniques	85
D.3	Autres passifs	89
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	90

E. GESTION DU CAPITAL

E.1	Fonds propres	93
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	94
E.3	Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	96
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	97
E.5	Non respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	98

ANNEXES

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), à destination du public, est établi en application :

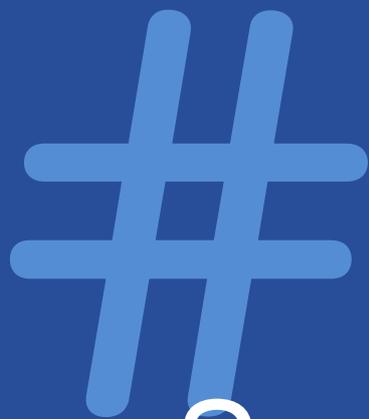
- de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009,
- et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué (UE) 2015/35 en date du 10 octobre 2014.

Ce rapport est annuel, et présente les informations visées aux articles 292 à 298 du règlement délégué pour les entreprises d'assurance et respecte la structure prévue à son annexe 20.

Il porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Après avis du comité d'audit et des risques du 25 avril 2018, le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de **Matmut SAM** en séance du 26 avril 2018.

Il est communiqué à l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et publié sur le site internet du Groupe **Matmut** conformément à la réglementation en vigueur.



Synthèse



Matmut

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Matmut SAM est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances.

En 2017, en sa qualité de tête de groupe, **Matmut SAM** est en charge de la stratégie du *Groupe Matmut* et des fonctions centrales.

Elle conçoit, gère et distribue une offre d'assurance IARD à destination des particuliers et de catégories de professionnels (TPE, artisans, commerçants) et associations.

Les parts de marché, sur lesquelles elle est principalement orientée, sont matures, notamment sur le segment des ménages.

L'année 2017 est marquée par les éléments suivants :

- une croissance par rapport à l'exercice précédent de 2,5% du chiffre d'affaires qui atteint 1404 millions d'euros,
- la maîtrise des frais généraux en recul de 2%,
- une sinistralité en légère hausse +2,9%, en raison d'une dégradation de l'évolution des survenances antérieures, l'exercice en cours étant en amélioration,
- un résultat financier en progression de 8%, suite à la réalisation des plus-values plus importante qu'en 2016
- un résultat en forte progression (28 millions d'euros contre -12 millions d'euros en 2016) en conséquence.

- Le portefeuille de client, principalement axé sur l'automobile et l'habitation est en légère croissance, tant en nombre de sociétaires (2,6 millions) qu'en nombre de contrats (5,6 millions).

L'année 2017 est également marquée par la signature d'un projet de double rapprochement :

- Avec le groupe de protection sociale AG2R la Mondiale qui pourrait être effectif au 1er janvier 2019, sous réserve, à la date de rédaction du présent rapport, de l'accord des instances de gouvernance des deux groupes, après avis des instances représentatives du personnel, ainsi que des agréments des autorités compétentes.
- Avec Solimut Mutuelles dont l'adhésion de l'UMG Solimut à la **SGAM** La Mondiale Matmut est prévue à l'horizon 2020.

Le futur groupe prudentiel en résultant sera un acteur complet, présent dans tous les secteurs de l'assurance et s'affichant parmi les 10 plus grands acteurs français.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La gouvernance de **Matmut SAM** est fondée sur la complémentarité entre :

- les administrateurs élus (conseil d'administration),
- la présidence et la direction générale (dirigeants effectifs),
- les fonctions clés qui présentent systématiquement leurs travaux au comité d'audit et des risques et le cas échéant au conseil d'administration.

L'organisation générale de la gouvernance de **Matmut SAM** est décrite dans les statuts et le règlement intérieur (revus en juin 2017). Cette organisation est claire et assure le partage des responsabilités entre l'assemblée générale, le conseil d'administration, son président, et la direction générale.

Daniel HAVIS, président du conseil d'administration, et Nicolas GOMART, directeur général, sont les dirigeants effectifs de **Matmut SAM**.

Matmut SAM considère que son système de gouvernance est en adéquation avec sa stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à son activité d'assureur.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2017, le **Groupe Matmut** a adapté son modèle organisationnel et de gouvernance et s'est transformé en SGAM prudentielle à effet du 1^{er} janvier 2018.

La **SGAM Groupe Matmut** regroupe 6 affiliées présentes sur les activités d'assurance dommage, épargne, santé et assurance emprunteur et s'inscrit dans un double objectif :

- servir les ambitions stratégiques et de développement du groupe,
- répondre aux exigences de la directive Solvabilité II et aux possibilités ouvertes par la transposition en droit français de cette directive en matière de structuration d'un groupe prudentiel mutualiste.

C. PROFIL DE RISQUE

En tant qu'entreprise d'assurance, le métier de **Matmut SAM** consiste, par nature, à créer de la valeur en gérant des risques, dans le respect du cadre d'appétence fixé par les orientations stratégiques.

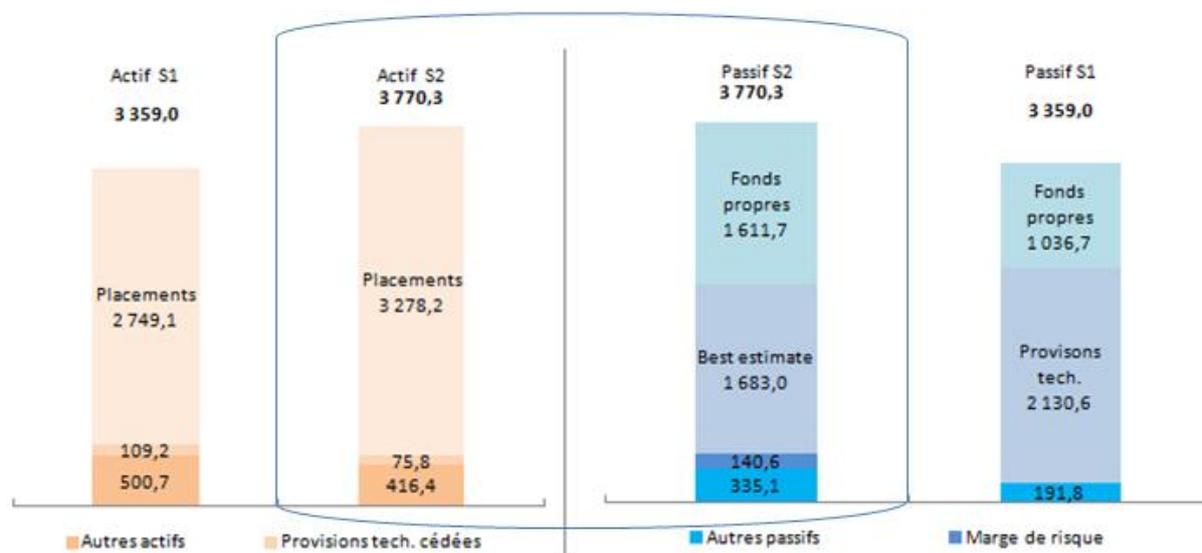
Le portefeuille d'engagements d'assurance et le portefeuille d'actifs financiers, l'organisation et l'environnement économique, réglementaire et financier de **Matmut SAM** sont autant de sources de risques, analysés et suivis de manière permanente par les dispositifs de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre au sein de la mutuelle.

Le profil de risque de **Matmut SAM** est relativement standard sur le marché de l'assurance. Elle est exposée aux risques de souscription (prime et réserve), de marché, de crédit, et opérationnel.

Différentes techniques sont mises en œuvre pour atténuer ces risques. Des tests de sensibilité sont par ailleurs réalisés.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Bilan prudentiel S2 (en M€)

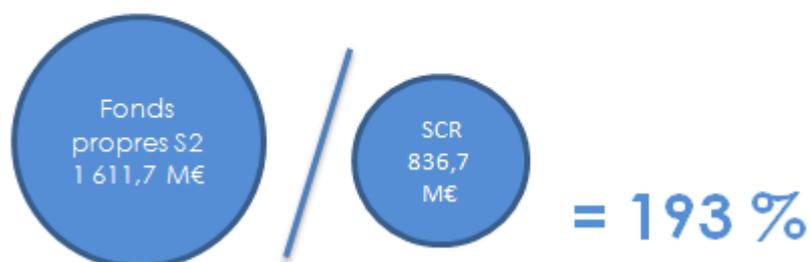


Au 31 décembre 2017, les actifs de **Matmut SAM** sont composés de 87% de placements et d'Immobilier d'exploitation, de 2% de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 11%.

Matmut SAM n'a pas recours aux mesures transitoires pour améliorer son ratio de solvabilité. Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

E. GESTION DU CAPITAL

Ratio de solvabilité



Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de **Matmut SAM**.

Dans le cadre des évaluations prévues par l'ORSA, **Matmut SAM** démontre le caractère adéquat de la formule standard compte tenu de son profil de risque.

Au 31 décembre 2017, le SCR (capital de solvabilité requis) de **Matmut SAM** s'établit à 836,7 millions d'euros.

Son MCR s'élève à 239,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, **Matmut SAM** dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation Solvabilité 2 et couvre de manière satisfaisante les exigences réglementaires.

En effet, les fonds propres éligibles représentent :

- 1,9 fois le SCR soit un taux de couverture de 193 % ,
- plus de 6 fois le MCR soit un taux de couverture de 673 %.

A

Activités et Résultats

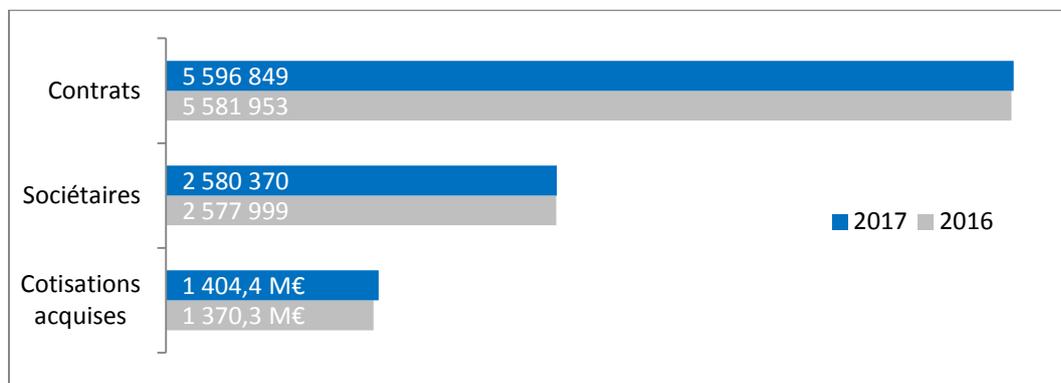


Matmut

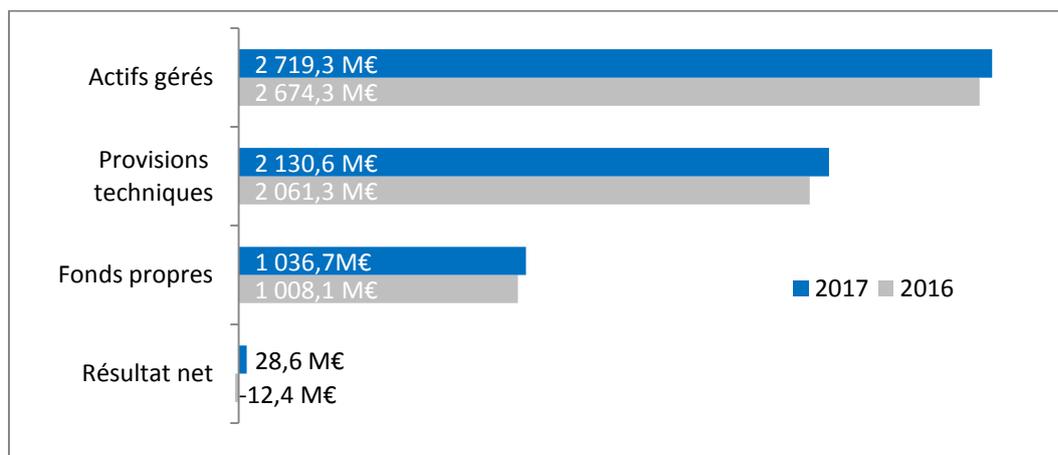
A.1 Activité

Le portefeuille progresse sensiblement sous l'effet combiné de la hausse des souscriptions (+ 62 300 contrats et + 34 700 sociétaires) et le net recul des résiliations (- 9.9 % de sociétaires et -4.6 % de contrats).

Le chiffre d'affaires progresse de 2,5%.



Le résultat net et les principales composantes du bilan (aux normes Françaises) progressent également :



PRESENTATION DE MATMUT SAM

Matmut SAM est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances. Son siège social est situé 66 rue de Sotteville à ROUEN (76100).

Elle est immatriculée sous le numéro SIREN 775 701 477.

Matmut SAM est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

Matmut SAM a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels à :

MONCEY Audit
9 rue Malatiré
76000 ROUEN

Cabinet MAZARS
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE Cedex.

#AMBITION MATMUT 2016-2017 : UN PROJET D'ENTREPRISE AMBITIEUX

Ambition Matmut 2016-2017 est le plan stratégique développé par le *Groupe Matmut* pour favoriser sa croissance. Il arrive à son terme en 2017.

7 chantiers stratégiques ont été mis en œuvre simultanément au service de la satisfaction des sociétaires, autour des thématiques suivantes :

- un nouveau positionnement marketing,
- une nouvelle relation sociétaire personnalisée, omnicanale et globale,
- de l'innovation (nouvelle offre habitation, auto-partage, tolérance 1^{er} accroc, offre étudiant...),
- un nouveau positionnement sur le marché des entreprises (assurance flotte, cyber risques, protection juridique des professionnels...),
- de la performance opérationnelle (signature électronique, impression centralisée des contrats, dématérialisation des conditions générales...),
- un développement digital,
- de nouvelles façons de travailler pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe (transversalité, co-construction, partage d'expérience, méthode agile....).



.... POUR DES RESULTATS CONCRETS

Le résultat net 2017 s'améliore significativement pour atteindre 28,6 millions d'euros (contre une perte de 12 millions en 2016). Cette forte progression est la résultante des effets combinés suivants :

- une nette croissance du chiffre d'affaires (+2,5% par rapport à l'exercice passé) supérieure à la progression du marché. Le chiffre d'affaires s'élève à 1 404 millions d'euros ;
- un recul des frais généraux de 2%,
- une légère hausse de la sinistralité (+2,9%) en raison de la dégradation de l'évolution des survenances antérieures, malgré une amélioration du coût de la survenance de l'exercice 2017 ;
- une progression du résultat financier de l'ordre de 8% générée par la réalisation de plus-values plus importante qu'en 2016.

en M€	2017	2016	2017 / 2016
Résultat technique	-0,2	-44,8	
Résultat financier	113,7	101,1	12%
Produits financiers transférés NV	-74,5	-67,8	10%
Résultat exceptionnel	-0,1	2,1	
Participation des salariés	-14,0	-9,4	49%
Impôt sur les bénéfices	3,7	6,4	-42%
RESULTAT DE L'EXERCICE	28,6	-12,4	

... UN ACTEUR DE REFERENCE SUR LE MARCHE DE L'ASSURANCE

Matmut SAM, avec près de 2,6 millions de sociétaires et 5,6 millions de contrats d'assurance, est un acteur de référence reconnu sur le marché de l'assurance des particuliers.

Elle conçoit, distribue et gère des contrats d'assurance de « dommages et de responsabilité civile » pour les particuliers sur les segments : Automobile – Moto - Habitation - Accidents Corporels - Assurance Scolaire.

Elle apporte à ses sociétaires des prestations en matière de protection juridique vie privée et d'assistance.

Elle conçoit, distribue et gère une gamme de produits forfaitaires pour les petites entreprises et les associations.

Matmut SAM est la tête du *Groupe Matmut*. A ce titre, elle fixe la stratégie et est en charge des fonctions centrales.

Matmut SAM détient quatre filiales opérationnelles d'assurance : **Matmut Vie**, **Matmut Protection Juridique**, **Inter Mutuelles Entreprises**, **AMF Assurances**.

Elle compte 5 207 collaborateurs et s'appuie sur un réseau commercial salarié composé notamment de 497 agences au 31 décembre 2017.

Matmut SAM exerce exclusivement sur le territoire français.

Matmut SAM est membre de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et adhère, au sein de cette Fédération, à l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM).

Au plan européen, **Matmut SAM** participe aux travaux d'Euresa, qui regroupe des acteurs européens de l'économie Sociale.

LA MATMUT C'EST AUSSI DES PARTENARIATS SOLIDES

Afin de compléter son offre de contrats et de services, le *Groupe Matmut* s'est entouré de solides partenaires.

Dans le monde financier

La **Matmut** utilise, pour la gestion de ses actifs financiers, les services du Groupe OFI, dont elle est actionnaire. Par ailleurs, OFI Gestion Privée, filiale du Groupe OFI, accompagne et conseille les assurés souhaitant investir sur les marchés financiers.

Dans le domaine de l'assistance

Pour les prestations d'assistance prévues dans ses contrats d'assurance, la **Matmut** utilise les services d'Inter Mutuelles Assistance (IMA), dont elle est actionnaire.

La **Matmut** utilise également les services d'IMH (Inter Mutuelles Habitat), filiale du Groupe IMA, lors de la survenance de sinistres habitation ou d'incidents domestiques.

Dans le domaine bancaire

La **Matmut** utilise les services de Socram Banque pour la distribution des différents crédits (Automobile, Projets, Travaux). Par ailleurs, la **Matmut** s'appuie également sur Socram Banque depuis avril 2016 pour distribuer dans son réseau le Livret d'Épargne **Matmut**, un livret d'épargne alliant simplicité, sécurité et souplesse.

... ET DES PARTENARIATS STRATEGIQUES

Des partenariats stratégiques ont été développés, afin de conforter les positions du Groupe et son avenir.

BNP PARIBAS

La **Matmut** a noué un partenariat de long terme avec BNP Paribas. Un protocole d'accord, signé le 17 novembre 2016, prévoit la création d'une société d'assurance commune dont le lancement est prévu début 2018. La structure est détenue à 66 % par BNP Paribas Cardif, la filiale assurance du Groupe BNP Paribas, et à 34 % par **Matmut**. L'offre proposée au lancement – Auto, Moto, Habitation et Assistance – est destinée à la clientèle (Banque de détail) des particuliers, professionnels et associations de BNP Paribas.

MATMUT SAM SE DISTINGUE PAR SA SOLIDITE FINANCIERE...

L'amélioration du résultat net (28,6 millions d'euros) par rapport à l'exercice précédent, renforce de ce fait ses fonds propres. Son ratio de solvabilité s'établit à 193 % traduisant une solidité affirmée. **Matmut SAM** applique la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital sans recours à des mesures transitoires.

..... ET S'ENGAGE DANS DES OPERATIONS IMPORTANTES EN 2017 POUR SE RENFORCER

En créant un Groupe prudentiel

Le **Groupe Matmut** a fait le choix de se structurer en SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle).

La **SGAM Groupe Matmut** se compose des entreprises d'assurances : **Matmut SAM**, **Matmut Mutualité**, **Ociane Groupe Matmut**, **AMF SAM**, Mutlog et Mutlog Garanties.

La **SGAM Groupe Matmut** est garante de la cohérence des orientations stratégiques et politiques du Groupe ; elle assure une synergie plus importante entre les métiers que sont l'IARD, la santé, la prévoyance, la finance et la vie.

Et signant un double projet de rapprochement

- Avec le groupe de protection sociale AG2R la Mondiale qui pourrait être effectif au 1er janvier 2019, sous réserve, à la date de rédaction du présent rapport, de l'accord des instances de gouvernance des deux groupes, après avis des instances représentatives du personnel, ainsi que des agréments des autorités compétentes.
- Avec Solimut Mutuelles dont l'adhésion de l'UMG Solimut à la **SGAM La Mondiale Matmut est prévue** à l'horizon 2020.

Le futur groupe prudentiel en résultant sera un acteur complet, présent dans tous les secteurs de l'assurance et s'affichant parmi les 10 plus grands acteurs français.

POUR PROLONGER LA DYNAMIQUE, RELEVER LES DEFIS D'AUJOURD'HUI ET PROFITER DES OPPORTUNITES DE DEMAIN, LE GROUPE LANCE UN NOUVEAU PLAN STRATEGIQUE D'ENTREPRISE : # AMBITION MATMUT 2018-2020

Le groupe a défini six grandes orientations qui répondent à deux enjeux majeurs :

- l'évolution de l'environnement, marqué notamment par :
 - les ruptures fortes liées au digital, à l'avènement du big data et au bouleversement des usages et modes de consommation ;
 - les tendances de fond sur le marché de l'assurance (pénétration des nouvelles technologies, ruptures réglementaires, émergence de nouveaux acteurs).
- consolider la performance du **Groupe Matmut**.

A.2 Résultats de souscription

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE MATMUT

En 2017, **Matmut SAM** est à la fois l'entreprise mère du *Groupe Matmut* et l'entité qui porte l'activité IARD sur le marché des particuliers.

L'activité de **Matmut SAM** repose principalement sur des opérations d'assurance IARD notamment à destination des particuliers. Elle propose également une offre d'assurance IARD pour certains professionnels et associations, à travers des produits dits forfaitaires correspondants aux besoins des petites structures.

Les garanties proposées à travers ses contrats sont ainsi, en grande majorité, des garanties dommages et des garanties de responsabilité civile couvrant les véhicules à moteur et les habitations.

Pour ce faire, **Matmut SAM** détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (Article R 321.1 du code des assurances) :

- 1- Accidents
- 3- Corps de véhicules terrestres
- 6- Corps de véhicules maritimes, lacustres, fluviaux
- 7- Marchandises transportées
- 8- Incendies & éléments naturels
- 9- Autres dommages aux biens
- 10- Responsabilité Civile véhicules terrestres à moteur
- 12- Responsabilité Civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux
- 13- Responsabilité Civile générale
- 16- Pertes pécuniaires diverses
- 17- Protection Juridique
- 18- Assistance

En norme prudentielle dite « Solvabilité 2 », les lignes d'activités auxquelles sont rattachées les opérations sont les suivantes :

- 1- Frais de soins
- 2- Perte de revenus
- 4- Responsabilité Civile Automobile
- 7- Incendie et autres dommages aux biens
- 8- Responsabilité Civile Générale
- 10- Protection juridique
- 11- Assistance
- 34- Rentes issues de contrats non vie

L'ensemble des opérations d'assurance réalisées par **Matmut SAM** intervient sur le territoire français.

ÉVÉNEMENTS AYANT EU UN EFFET SIGNIFICATIF SUR L'ACTIVITÉ ET/OU LES RÉSULTATS

Événements externes

Le contexte économique de taux durablement bas a une incidence directe sur les résultats de **Matmut SAM**, notamment par le niveau de ses provisions techniques prenant en compte des taux d'actualisation en forte baisse voire négatifs dans le cadre des obligations des réglementations prudentielles.

Par ailleurs, la réglementation prudentielle dite Solvabilité 2 – entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 – a des effets sur la gestion des actifs financiers, du capital et impacte plus particulièrement le bilan.

RÉSULTATS DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

Les résultats présentés ci-après sont ceux des activités Automobile, Dommages aux Biens des particuliers dans le cadre de contrats dits Habitation mais également des dommages corporels (notamment par un contrat dit Accidents de la Vie).

Ces activités représentent 87 % du chiffre d'affaires et constituent en cela les lignes d'activité importantes de **Matmut SAM**. Elles concernent l'ensemble de la zone géographique couverte.

Montants en M€	Automobile	Habitation	Accidents de la vie	Total	Toutes activités
Cotisations acquises brutes	822,9	350,8	54,9	1 228,5	1 404,4
Charges de prestations, provisions et frais	- 968,1	- 300,2	- 35,6	- 1 303,9	- 1 458,4
Solde de réassurance	- 3,3	- 16,3	- 0,5	- 20,0	- 20,7
Autres	53,5	12,6	2,3	68,4	74,5
Résultat technique 2017	- 95,1	46,9	21,1	- 27,0	- 0,2
Résultat technique 2016	- 108,0	40,6	17,3	- 50,1	- 44,8

Sur le segment Automobile, les principaux facteurs d'évolution des résultats sont la charge de sinistralité et les provisions techniques.

La hausse de charge est notamment liée à une dégradation globale du risque automobile, à la fois concernant les dommages matériels (coût moyen des réparations en hausse) et corporels. Cette tendance semble nationale. Cet effet est partiellement compensé par une stabilité des taux d'actualisation en 2017, qui réduisent fortement l'augmentation des provisions (contrairement à 2016 où les taux continuaient à baisser).

A l'instar du segment Automobile, le segment Habitation affiche un résultat technique en hausse, la quasi-stabilité des cotisations s'inscrivant dans un contexte de charge de prestations contenues par rapport à 2016 (pas d'évènement inondation important en 2017, on constate néanmoins une hausse de la charge liée à la sécheresse 2016).

L'amélioration du résultat sur la branche Habitation provient en particulier de la révision des provisions des survenances antérieures et d'un changement méthodologique intervenu sur la valorisation des provisions pour frais de gestion sinistres.

Pour les contrats Accidents de la Vie l'évolution à la hausse du résultat s'explique par l'effet conjugué du développement du portefeuille et la hausse tarifaire.

RESULTATS POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITES

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>Toutes activités en M€</i>	2017	2016	2017 2016
Cotisations acquises brutes	1 404,4	1 370,3	2%
Charge de prestations, provisions et frais	- 1 458,4	- 1 461,0	0%
Impact de la réassurance	- 20,7	- 22,0	-6%
Autres	74,5	67,8	10%
Résultat technique	- 0,2	- 44,8	-100%

Les principaux facteurs d'évolution du résultat technique sont :

- une sinistralité automobile toujours en dégradation tant sur le matériel (augmentation des coûts moyens) qu'en corporel (fréquence et coût moyen),
- une sinistralité habitation toujours marquée par les événements climatiques toutefois moins importants, concernant les inondations, qu'en 2016,
- une baisse des frais généraux,
- un contexte financier plus favorable qu'en 2017, avec deux impacts :
 - le taux d'actualisation pris en compte dans le calcul des provisions stable contrairement à 2016 qui avait amené à une augmentation des dites provisions ;
 - un résultat financier (PF alloués au technique) en hausse

A.3 Résultats des investissements

ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE SUR LA PERIODE

Le résultat financier 2017 de **Matmut SAM** s'établit à 113 millions d'euros en hausse de 9.5% par rapport à 2016. Cette variation s'explique principalement par le niveau des plus-values réalisées sur la période.

(en M€)	2017	2016	2017 / 2016
Résultat financier	113,2	103,3	9,8

Parallèlement, les revenus et les plus ou moins values réalisées sont également détaillés.

(en M€)	Revenus			PMV Réalisées		
	2016	2017	2017 / 2016	2016	2017	2017 / 2016
Obligation	40,3	39,3	-0,9	20,3	-4,1	-24,5
Actions	5,4	5,9	0,5	4,7	0,0	-4,7
Fonds d'investissement	6,1	5,8	-0,3	11,9	57,5	45,7
Trésorerie et dépôts	0,3	0,3	-0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	27,9	27,4	-0,6	1,7	7,5	5,9
Total	80,0	78,6	-1,4	38,6	60,9	22,4

La hausse du montant des plus values réalisées s'explique par des cessions de fonds et des réalisations sur l'immobilier, en augmentation par rapport à 2016. Par ailleurs, les moins values obligataires observées s'inscrivent en face de reprise de pdd sur cette même poche.

On observe une légère diminution des revenus sur l'exercice, principalement en lien avec l'environnement de taux bas actuel (effet dilution lors des réinvestissements) mais également avec la diminution des loyers immobiliers du fait de cessions intervenues en 2016. Par ailleurs, les revenus liés aux actions et aux fonds d'investissements restent globalement stables sur la période.

A.4 Résultats des autres activités

Il n'existe aucune source importante de revenus et de dépenses autre que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement sur la période de référence.

B

Systeme de gouvernance



Matmut

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

CHANGEMENT IMPORTANT SURVENU DANS LA GOUVERNANCE DE MATMUT SAM

Nouvelle organisation du comité de direction

La poursuite de la diversification des activités avec de nouveaux métiers (Santé, Épargne, Financement), les chantiers **#Ambition Matmut** ont conduit le Groupe à faire évoluer son organisation.

Cette réorganisation répond à plusieurs objectifs :

- la volonté d'une organisation fonctionnelle, par ligne d'activité,
- la centralisation de la Relation Sociétaire au sein d'une même direction,
- enfin, la représentation de toutes les directions au comité de direction.

Les principales évolutions en 2017 sont les suivantes :

- création d'une direction générale adjointe Assurance Santé,
- élargissement du périmètre d'une direction Communication à laquelle la Communication Interne lui est rattachée. Cette nouvelle direction est représentée lors du comité de direction,
- création d'une direction générale adjointe Pilotage Économique et Financier regroupant les activités Comptabilité/Finances / Contrôle de Gestion/ Placements /Actuariat et Maîtrise des risques,
- création de la direction générale adjointe Finances et Patrimoine regroupant les activités Vie/Services Bancaires/ Finances et Patrimoine. Cette direction répond à un choix stratégique de développement de ces différentes activités et des opportunités de partenariats externes,
- création de la direction générale adjointe Relation Sociétaire dont l'objectif est de regrouper au sein d'une même direction toutes les équipes qui contribuent à la satisfaction des sociétaires dans leur relation avec le Groupe.

Filiales - gouvernance et nominations

Pour l'optimisation du fonctionnement du Groupe, la gouvernance des filiales **AMF Assurances**, **Matmut Vie** et **Matmut Protection Juridique** a évolué en 2017.

La structure "conseil d'administration et direction générale" a remplacé l'organisation en "conseil de surveillance et directoire".

Cette modification traduit la confirmation de l'intégration de ces filiales dans le Groupe.

Les directeurs généraux des 3 filiales ont été nommés le 26 janvier 2017.

Organisation du Groupe Matmut en Groupe prudentiel

La 1^{ère} assemblée générale constituante et le premier bureau désignant le comité de direction de la **SGAM Groupe Matmut** ont eu lieu le 7 décembre 2017.

Nicolas GOMART est président directeur général de la SGAM depuis le 1^{er} janvier 2018, date à laquelle il a succédé à Daniel HAVIS.

La **SGAM Groupe Matmut** a pour mission :

- établir et gérer des relations financières fortes et durables entre ses entreprises affiliées,
- définir les orientations stratégiques de la société,
- exercer une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée,
- mettre en place tous partenariats de développement commun, contribuer à la recherche de synergies et développer des projets de mutualisation en organisant la mise en commun d'investissements, des coûts et des moyens, ainsi que des financements y afférents,
- développer toute action de nature à contribuer à l'amélioration de l'offre et des services rendus aux sociétaires, adhérents et assurés.

Matmut SAM, entreprise affiliée de la SGAM prend les engagements suivants en matière de gouvernance :

- nommer ses dirigeants effectifs après avoir recueilli l'avis consultatif de la SGAM,
- en fonction des modalités de représentation des fonctions clés définies au sein de la SGAM, nommer ses fonctions clés en s'assurant d'une cohérence d'ensemble,
- assumer la responsabilité de l'animation de la vie politique et mutualiste.

L'ensemble de ces engagements prendront effet au 1^{er} janvier 2018.

GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE DE MATMUT SAM

Le **Groupe Matmut** appartient à la famille de l'économie sociale. Ce modèle fondé sur la solidarité, l'égalité et l'humanisme, permet à ses assurés d'être au cœur de sa gouvernance démocratique.

Matmut SAM est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables. N'ayant pas d'actionnaire ni de capital à rémunérer, le pouvoir politique appartient aux sociétaires qui élisent leurs délégués. Réunis en assemblée générale, ces derniers nomment les membres du conseil d'administration.

Les règles tenant à la gouvernance de **Matmut SAM** sont prévues dans ses statuts et son règlement Intérieur modifiés et approuvés en vertu d'une délibération de l'assemblée générale du 10 juin 2017.

Instances dirigeantes

La notion « **d'instances dirigeantes** » pour **Matmut SAM** correspond à la notion d'**AMSB** (organe d'administration de gestion ou de contrôle), c'est-à-dire principalement, à son conseil d'administration et à sa direction générale, mais également aux comités spécialisés émanant de ces deux instances.

L'assemblée générale

Organe délibérant, l'assemblée générale de **Matmut SAM** se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la mutuelle après avoir pris connaissance des rapports des conseils d'administration (CA).

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration et ses comités spécialisés

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de l'activité de la société.

Il veille à la mise en œuvre des orientations fixées et contrôle la gestion de la direction. Il se saisit également de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Il procède, en outre, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et a notamment accès aux échanges de correspondance importants avec les autorités de contrôle.

Le conseil délibère annuellement sur les sujets suivants :

- les décisions stratégiques et leur suivi,
- l'analyse des principaux risques d'assurance (engagement maximum, risque de tarification, fixation des principes de réassurance, garanties à long terme, règles de provisionnement),
- les politiques écrites,
- l'identification des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance,
- le suivi des résultats techniques,
- la définition et l'application des règles de contrôle interne et de gestion des risques,
- le suivi des filiales, de leur valorisation et de la situation consolidée,
- la validation des rapports narratifs (ORSA, RSR, SFCR, rapport actuariel).

Composition du conseil d'administration de Matmut SAM (au 31 décembre 2017) :

B U R E A U	Président	
	Daniel HAVIS	Président de Matmut SAM et de Matmut Mutualité
	Vice-Présidents	
	Etienne CANIARD	Président de la Fondation de l'avenir Président honoraire de la Mutualité Française Président du Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes Membre du Comité Nominations et Rémunérations
	André GEFFARD	Président de l'Union Territoriale Mutualité Île-de-France (UTMIF) Président du Comité d'Audit et des Risques Membre du Comité des Nominations et Rémunérations Membre du Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes
	Christian PY	Président de Visaudio Président du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre du Comité d'Audit et des Risques
	Secrétaire	
	Jacques MOIGNARD	Administrateur de la Mutuelle Mudel Carel Administrateur de l'Union Territoriale 82 Membre du Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes Membre du Comité des Nominations et Rémunérations

Administrateurs	
Léonora TRÉHEL	Présidente de la Mutuelle Familiale Présidente de l'Union Régionale de la Mutualité Ile de France
Pascale VION	Secrétaire Générale de la Mutualité Française PACA SSAM Vice présidente de la Fédération Nationale de la Mutualité Française
Gérard BOURRET	Ancien dirigeant d'OFI Asset Management Membre du Comité d'Audit et des Risques Membre du Comité Nominations et Rémunérations
Jean-Marie CARRICANO	Vice Président de la Mutuelle 64 Membre du Comité d'Audit et des Risques
Jean-Martin COHEN SOLAL	Délégué Général de la Fédération Nationale de la Mutualité Française Membre du Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes
Stéphane JUNIQUE	Président d'Harmonie Mutuelle
Véronique NICOLAS	Professeur d'Université, ancien doyen
Valérie FOURNEYRON	Membre du Comité Exécutif de l'Agence Mondiale Antidopage
Thierry BEAUDET	Président de la FNMF
Nicolas GOMART	Directeur Général du <i>Groupe Matmut</i>
Administrateurs élus par le personnel	
Caroline ROLLOT	Gestionnaire sinistres
Censeurs	
Mikel de REZOLA	Président de la Mutuelle Ociane Groupe Matmut
Armin PRÖFROCK	Ancien Délégué pour la France de Munich Ré
Christophe BOURRET	Directeur Général de BTW Investments

Le conseil d'administration s'appuie, dans l'exercice de ses missions, sur quatre comités spécialisés.

Le comité d'audit et des risques groupe

Composé de cinq administrateurs, il se réunit systématiquement en présence des commissaires aux comptes, d'un membre extérieur désigné par le conseil en qualité d'expert, et du directeur de la direction de l'Audit Interne.

Il se réunit 4 à 5 fois par an et a pour missions d'examiner la sincérité des comptes du Groupe, le respect des procédures internes, les contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes ainsi que par la direction de l'Audit Interne.

Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques et examine régulièrement la cartographie des risques et les plans d'actions.

Il est chargé d'examiner les incidences potentielles des risques significatifs telles qu'estimées par la direction.

Il instruit, pour le conseil d'administration, les dossiers relevant de la gestion des risques pour le *Groupe Matmut* et est donc en lien direct avec le comité stratégique des risques. Il émet notamment un avis sur la stratégie financière soumise au conseil d'administration.

Le comité des nominations et rémunérations Groupe

Il est chargé d'examiner les propositions de nominations des cadres supérieurs et les rémunérations envisagées.

Préalablement à la tenue de ce comité, la direction générale adjointe Ressources Humaines et Relations Sociales aura communiqué toutes les informations nécessaires au directeur général, qui rencontrera le président pour évoquer les différentes situations qui seront soumises au comité.

Le comité déontologie et pratiques mutualistes

Composé de cinq administrateurs, le comité déontologie et pratiques mutualistes a pour mission de veiller à la qualité des procédures permettant le respect de la réglementation et des recommandations des autorités de contrôles, applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Il assure la prévention et la gestion des conflits d'intérêt éventuels à l'égard des clients et propose au conseil d'administration les règles de déontologie personnelle que doivent respecter ses membres ainsi que les collaborateurs de la Société.

Il joue également un rôle dans le respect de l'éthique mutualiste, en particulier en matière de contenu de l'offre d'assurance en examinant la compatibilité des projets stratégiques avec l'identité mutualiste du *Groupe Matmut*.

La commission d'action mutualiste

Composée du président, du directeur général et trois administrateurs, elle a pour mission d'examiner la situation des sociétaires confrontés à des événements aux conséquences importantes sur le plan humain, financier ou social. Elle peut également être amenée à donner un avis dans le cadre de réclamations.

Les dirigeants effectifs

Au 31 décembre 2017, le président du conseil d'administration, Daniel HAVIS et le directeur général Nicolas GOMART sont les dirigeants effectifs de **Matmut SAM**.

La direction générale et ses comités opérationnels spécialisés

Elle assume la direction de **Matmut SAM** sous le contrôle de son conseil et dans le cadre des orientations fixées par celui-ci.

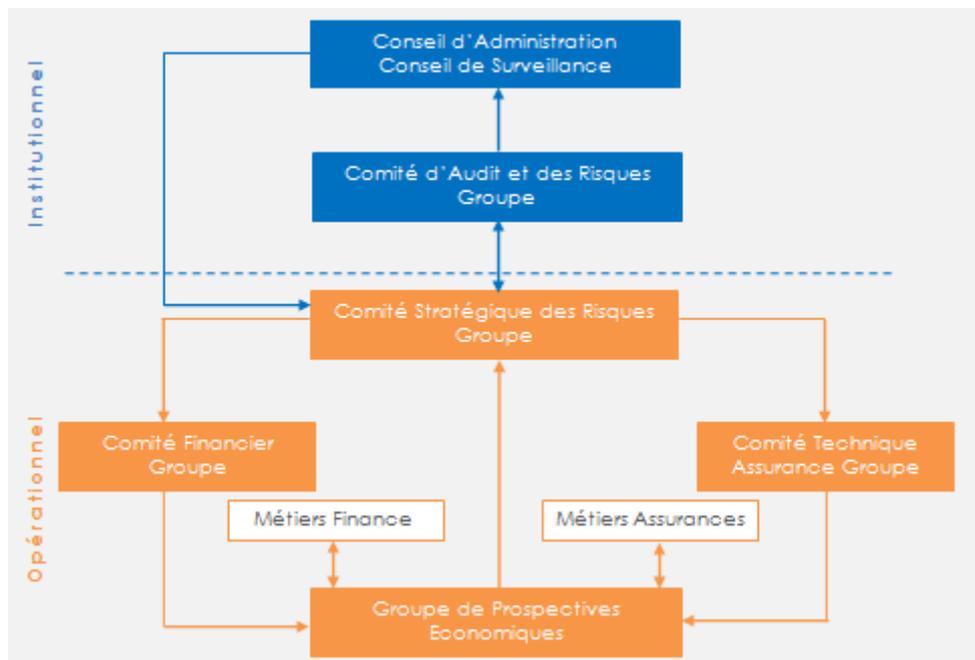
Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Le comité de direction composé du directeur général, du directeur général délégué Opérations et Entreprises, des directeurs généraux adjoints et de la directrice de la Communication se réunit tous les 15 jours.

Chaque direction évoque les sujets d'actualité ainsi que l'évolution des projets en cours.

Le directeur général informe les membres du comité des décisions prises en conseil d'administration afin qu'elles soient mises en œuvre.

La direction générale s'appuie sur 3 comités opérationnels spécialisés.



Le comité stratégique des risques Groupe (CSR)

Le comité stratégique des risques (CSR) examine, pour validation du directeur général, les paramètres de l'appétit et des tolérances aux risques du *Groupe Matmut*, de ses entités et de ses grands métiers (métriques et niveaux d'alerte et de tolérance). Il en suit l'évolution et débat des actions à mener en cas de déviation au-delà des seuils prévus.

Ce comité est présidé par le directeur général.

A noter que, lorsque l'ordre du jour le justifie, des collaborateurs impliqués dans l'un quelconque des processus concernés peuvent être invités pour une présentation/exposé.

Le CSR se réunit à minima à une fréquence trimestrielle.

Ainsi, il

- s'assure au moment de l'élaboration du plan stratégique et des plans d'affaires que l'évolution prospective de l'activité du Groupe, de ses entités et de ses grands métiers (souscription santé/vie et non-vie, placements, réassurance) est cohérente avec les niveaux de tolérance aux risques définis dans le cadre de l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité),
- suit au fil de l'eau l'évolution des métriques et, en cas de déviation au-delà des seuils de tolérance prévus, détermine les mesures de remédiation nécessaires,
- suit le respect permanent des exigences de fonds propres et des exigences concernant les provisions techniques,
- vérifie que la solvabilité du Groupe est en adéquation avec les objectifs fixés.

Les travaux examinés au sein du CSR sont menés au sein d'une instance technique transverse : le groupe de prospectives économiques (GPE) en charge notamment de l'élaboration des plans d'affaires prospectifs.

Le comité technique assurance Groupe (CTA)

Ce comité examine notamment, les stratégies en matière de souscription et de tarification.

Présidé par le directeur général, il se réunit a minima sur une fréquence trimestrielle.

A noter que, lorsque l'ordre du jour le justifie, des collaborateurs impliqués dans l'un quelconque des processus concernés peuvent être invités pour une présentation/exposé.

En matière de souscription et de tarification, le CTA :

- se réunit aux étapes clés du processus de tarification (analyses techniques préalables à la construction des scénarios tarifaires, examen des propositions tarifaires) et assure le suivi (résultats, constatation de la réalisation des hypothèses émises ou analyse d'éventuels écarts),
- examine la stratégie de réassurance,
- examine les grandes orientations en matière de conditions d'acceptation des risques (limites, exclusions) ainsi que les résultats de la politique de contrôle afférente.

En ce qui concerne le suivi des risques, ce comité décline les niveaux retenus par le CSR en limites Métiers et analyse les tableaux de bord de suivi d'activité.

Le comité financier

Le comité financier Groupe traite, pour décision du président, de l'ensemble des questions relatives aux placements financiers du Groupe. Le comité se tient sur une fréquence mensuelle, et les portefeuilles de l'ensemble des entités du *Groupe Matmut* sont passés en revue ainsi que l'évolution mensuelle des indicateurs de risques.

Le comité :

- définit la politique d'investissement et la stratégie d'allocation d'actifs du Groupe,
- examine l'évolution des marchés, la performance des mandats et les reportings financiers du Groupe,
- examine tout projet concernant les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière du Groupe,

- examine toute proposition de transaction financière significative pour la maison mère ou ses filiales,
- étudie les aspects intéressant la gestion financière du Groupe en particulier dans les domaines suivants :
 - La politique de gestion du risque financier,
 - Les questions de liquidité et de financement (taux d'endettement, flux de trésorerie, niveau de liquidité...).
- examine l'impact sur la solvabilité au niveau du groupe des principales orientations prises et les limites de la politique de Gestion Actif-Passif.

Après avis du comité, les décisions sont arrêtées par le président.

MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

Les quatre fonctions clés prévues par la directive Solvabilité II sont centralisées et incarnées au niveau Groupe.

Les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein de **Matmut SAM** sont les suivantes :

- Fonction gestion des risques : Bruno BARREAU à qui succède Mme Marie SCHALLIER en janvier 2018
- Fonction actuariat : Gilbert MACQUART
- Fonction vérification de la conformité : François FLEURY
- Fonction audit interne : Philippe VORIN

Les fonctions clés présentent systématiquement leurs travaux au comité d'audit et des risques et le cas échéant au conseil d'administration. Elles accompagnent également ce dernier dans sa mission d'orientation et de contrôle.

La fonction clé de gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques, telle que prévue par l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, est assurée par le directeur Groupe en charge de la direction de la Maîtrise des Risques et Qualité (DMDR) à laquelle sont également rattachés le pôle en charge du contrôle interne et la sous-traitance (cf. présentation ci-après).

A ce titre la fonction clé gestion des risques :

- assure le respect de la politique de gestion des risques et participe à sa diffusion auprès de l'ensemble des entités du Groupe,
- attire l'attention des instances dirigeantes sur les facteurs de risques,
- identifie et agrège les risques qualifiés d'importants,
- s'assure qu'un dispositif opérationnel de gestion et de pilotage est en place,
- contribue à la formalisation des politiques et processus et en suit la correcte application,
- accompagne les directions dans la mise en œuvre du processus de gestion des risques (identification mesure, encadrement, suivi) notamment par la réalisation et le suivi de la cartographie des risques et dans le cadre des travaux menés par le groupe de perspectives économiques,
- anime le dispositif ORSA et veille à son intégration dans la stratégie du Groupe,

- rédige, en lien avec les directions, les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques destinés aux autorités de contrôle et au public (RSR, SFCR, ORSA).

La fonction clé actuarielle

La fonction clé actuarielle est présentée au chapitre B.6 « Fonction actuarielle ».

La fonction clé de vérification de la conformité

La fonction clé de vérification de la conformité est présentée au chapitre B.4 « Système de contrôle interne ».

La fonction clé d'audit interne

La fonction clé audit interne est présentée au chapitre B.5 « Fonction d'audit interne ».

DROITS ET PRATIQUES RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION EN 2017

Les dirigeants

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants du Groupe (président, directeur général, directeur général délégué, directeurs généraux adjoints, directeurs Groupe personnes responsables de fonctions clés) sont régulièrement présentés au comité des nominations et rémunérations du conseil d'administration.

Les dirigeants du Groupe ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La part variable est attribuée, en consultation avec le comité des nominations et rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints.

Le comité des nominations et rémunérations vérifie que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les dirigeants du Groupe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux dirigeants qui quittent le *Groupe Matmut* et font valoir leur droit à la retraite.

Pour bénéficier de ce régime, le dirigeant doit au moment de son départ exercer son activité au sein du *Groupe Matmut* et avoir respecté des conditions d'âge et d'ancienneté.

Les dirigeants du Groupe disposent d'un véhicule de fonction.

Entre l'exercice 2016 et l'exercice 2017, il n'existe pas de différence importante ou significative sur les droits à rémunération des instances dirigeantes de *Matmut SAM*.

Les administrateurs

Les fonctions d'administrateur sont gratuites.

Les membres du conseil d'administration de **Matmut SAM** perçoivent des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Les salariés

Le conseil d'administration a validé le 19 octobre 2017 la politique de rémunération qui s'applique à l'ensemble du personnel de **Matmut SAM**.

Le système de rémunération favorise la rétribution des salariés selon leur contribution aux résultats. La volonté du Groupe est de rémunérer la performance individuelle et collective dans le respect d'un principe d'équité interne, de compétitivité externe et de cohérence globale.

Les objectifs principaux sont d'offrir au personnel des salaires :

- correspondant à la fonction tenue, aux missions et responsabilités confiées,
- compétitifs sur le marché,
- rémunérant et valorisant équitablement les performances et les compétences,
- permettant d'attirer et de motiver.

La structure de la rémunération est constituée, au-delà du salaire de base, d'éléments fixés par la convention collective nationale des sociétés d'assurance : primes d'expérience et de vacances, 13e mois...

D'autres éléments exclusivement « Matmut » s'ajoutent : une valeur « plancher » mensuelle de la prime de vacances, l'attribution d'un 14e mois.

Le Groupe accorde également une rémunération variable collective à travers l'intéressement et la participation selon ses résultats.

En ce qui concerne l'égalité des traitements, des mesures ont été prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes par la signature d'un avenant à l'accord relatif à l'égalité professionnelle le 10 novembre 2016.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En 2017, les transactions importantes suivantes ont été conclues avec des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de **Matmut SAM** :

- la conclusion d'un contrat de licence de marques signé le 5 décembre 2017 entre **Matmut SAM** et **Ociane Groupe Matmut**
la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Matmut Immobilier portant sur la réhabilitation du siège social de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF).

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

Le *Groupe Matmut* a formalisé dans sa politique de compétence et d'honorabilité la procédure d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, des administrateurs et des responsables de fonction clé.

Elle s'applique à **Matmut SAM**.

Le dispositif mis en place est le suivant :

Conformément à la réglementation, les exigences de compétences et d'honorabilité s'appliquent à toutes les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise et celles qui occupent des fonctions clés », ainsi qu'aux membres du conseil d'administration.

Sont visés :

- le président,
- le directeur général,
- les 4 responsables des fonctions clés
- les administrateurs de **Matmut SAM**.

Les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les administrateurs.

L'honorabilité, qui ne peut être qu'individuelle et donc non collective, répond aux mêmes principes pour toutes les personnes concernées.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Missions du système de gestion des risques

Conformément au Pilier 2 de la directive Solvabilité 2 et aux préconisations du COSO, référentiel clé de gestion des risques, **Matmut SAM** a mis en place un dispositif de gestion des risques qui vise à assurer la continuité de l'activité, le maintien de la qualité de services aux sociétaires et la protection de ses actifs à un niveau acceptable même en cas de survenance d'évènements majeurs (évènement climatique tel la crue de la Seine et les inondations records de mai-juin 2016 ; krach financier ; changement réglementaire ...).

Le processus permanent et continu de management des risques auquel tous les collaborateurs doivent se conformer, se fixe pour ambition d'être global et en lien avec les orientations stratégiques de **Matmut SAM**, selon une approche ERM (entreprise risk management), pour :

- approcher le risque de manière cohérente dans tout le Groupe,
- apporter une vision « risques » sur l'ensemble des activités réalisées par le Groupe,
- mettre en œuvre des stratégies, des processus et des procédures d'information nécessaires pour détecter, mesurer, contrôler, gérer et suivre en permanence les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels les entités du Groupe sont exposées ou pourraient être exposées, ainsi que les interdépendances entre ces risques ;
- mettre en place et mettre à jour le corpus des politiques écrites de risques du Groupe, les processus associés puis veiller à leur mise en application,
- piloter le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité – ORSA –
- définir une appétence au risque au regard des objectifs stratégiques du Groupe,
- optimiser les activités de prise de risque et les activités de transfert de risque,
- alerter sur les risques et rendre compte en assurant des reportings sur les risques auprès des instances de gouvernance, du Groupe, du contrôleur,
- accompagner et outiller les directions métiers par domaine : en méthodes de mesure, en métriques, en indicateurs et seuils d'alerte,
- animer la filière risque du Groupe et diffuser la culture du risque dans tout le Groupe.

Gouvernance du système de gestion des risques et Intégration du système de gestion des risques dans les prises de décision

Le système de gestion des risques est formalisé dans la politique générale de gestion des risques qui encadre la politique ORSA et d'autres politiques plus spécifiques par domaine de risques. Cette politique, reflet de la gouvernance des risques, est définie sous la responsabilité de la direction générale du Groupe, puis soumise annuellement à l'approbation du conseil d'administration de **Matmut SAM**.

La gouvernance du système de gestion des risques identifie et répartit clairement les rôles et responsabilités parmi les acteurs pour chacune des instances dirigeantes et des opérationnels :

Les instances dirigeantes

Le directeur général assure le pilotage stratégique et opérationnel du Groupe mais également la bonne application de la politique de gestion des risques.

Outre les instances décrites au chapitre B.1 « Informations Générales sur le système de gouvernance », quatre comités jouent un rôle prépondérant dans le dispositif de gestion des risques :

- le comité de direction,
- le comité stratégique des risques Groupe en lien avec le GPE (groupe de perspectives économiques),
- le comité technique assurance Groupe,
- le comité financier Groupe.

Des comités opérationnels jouent également un rôle dans le cadre de la gouvernance des risques :

Le comité produit

Ce Comité a pour mission d'examiner les projets de création ou de modification de produit.

Il a pour objet parallèlement de faire le point une fois le lancement du produit effectué sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Le comité lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme

Sa mission principale est de s'assurer de la bonne application des dispositions réglementaires et des publications émises par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ce comité participe également à la mise en place des procédures écrites de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et au déploiement du plan de formation qui l'accompagne. Le comité s'assure de la révision annuelle des Procédures "Métiers".

Le comité lutte contre la fraude

Ses missions sont de renforcer le dispositif de lutte contre la fraude au sein du Groupe, renforcer les échanges entre les entités et directions du Groupe, renforcer le travail en transversalité et s'assurer de la cohérence et du fonctionnement opérationnel du dispositif, mais aussi de répondre aux évolutions du cadre réglementaire et du contexte économique.

Les acteurs opérationnels

Le périmètre des fonctions impliquées dans la gestion des risques est clairement délimité.

Trois niveaux de contrôle coexistent de manière indépendante et sont développés dans le chapitre B.4 « Système de contrôle interne ».

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques garantissant une gestion saine et prudente des activités, se décline au travers :

- de politiques qui décrivent les règles et procédures applicables par catégorie de risques en vue de leur maîtrise,
- de reportings (indicateurs de mesures des risques),
- d'une approche par cycle de gestion des risques,
- d'un processus de déclinaison de l'appétence aux risques.

Les politiques écrites de gestion des risques

Les politiques formalisent l'intégration de la gestion des risques dans les activités quotidiennes métiers. Elles s'appliquent à toutes les entités du *Groupe Matmut* et couvrent les risques métiers suivants :

Les risques financiers ou risques de marché

La politique financière recouvre la gestion des investissements et la gestion du risque actif/passif.

La stratégie poursuivie s'inscrit dans une logique de rendement recherché par rapport à un risque toléré, dans le respect du « principe de la personne prudente » .

Les risques techniques

▪ Les risques de souscription

La politique de souscription IARD doit permettre à l'entreprise de maîtriser la qualité technique de son portefeuille IARD tout en maintenant des règles d'acceptation et de conservation en portefeuille les plus larges possibles en garantissant la qualité de service.

▪ Les risques de provisionnement

La politique de provisionnement fixe les principes permettant de répondre de manière permanente aux exigences réglementaires et à s'assurer du caractère prudent, fiable et objectif des calculs des provisions techniques à travers la mise en place d'une organisation, de processus et des règles métier de gestion sinistres.

L'évaluation de la meilleure estimation des provisions techniques s'effectue en inventaire permanent dans le contexte d'arrêtés des comptes en normes françaises et arrêtés des comptes en norme Solvabilité 2.

Les risques de réassurance

La politique de réassurance a pour objectif de protéger les fonds propres du Groupe afin de garantir sa solvabilité à long terme.

La stratégie poursuivie doit permettre de limiter la volatilité des résultats techniques moyennant un arbitrage entre la protection apportée et le coût de celle-ci.

Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont traités dans la formule standard selon une approche factorielle (forfaitaire). L'hypothèse générale retenue pour ce calcul est qu'il existe un niveau standardisé de gestion de ces risques.

La gestion des risques opérationnels est menée dans le cadre des dispositifs généraux de gestion des risques explicitée dans les politiques de contrôle interne et gestion du risque opérationnel, de conformité, de sous-traitance présentés supra ainsi que dans la politique de continuité d'activité et autres dispositifs de lutte contre la fraude et le blanchiment du terrorisme.

Les reportings

Ces reportings quantitatifs et qualitatifs ont pour objectif de communiquer aux différents acteurs sur les niveaux de risques identifiés par domaine et les éléments de maîtrise associés. Ils permettent

ainsi d'inscrire le dispositif de gestion des risques dans les processus de prise de décision de l'entreprise.

Au-delà des indicateurs de mesure des risques métiers propres à chaque domaine, sont notamment utilisés les reportings suivants :

- reporting ORSA développé ci-après,
- cartographie des risques opérationnels avec la déclinaison de plans d'actions,
- reporting sur les indicateurs clés de risques mesurant les risques majeurs d'exposition.

Le cycle de gestion des risques

Deux approches dans la gestion des risques coexistent :

- une déclinaison de la stratégie en normes métiers avec un suivi de risques métiers et un choix de tolérances autour des indicateurs clés de risques : Univers dit « micro »,
- un suivi agrégé des risques : Univers dit « macro » lié aux objectifs de solvabilité et rentabilité.

Le Groupe de Perspectives économiques (GPE) agrège ces risques, la synthèse faisant l'objet d'un reporting au comité stratégique des risques Groupe.

Déclinaison de l'appétence aux risques

Le cadre d'appétence au risque explicite les préoccupations majeures des instances dirigeantes, en formalisant des seuils d'acceptation par modules de risques, et encadrant la prise de risques. Il se décline autour des dimensions stratégiques que sont la solvabilité, la rentabilité et le développement.

EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ – ORSA -

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est un processus majeur du dispositif de gestion des risques de **Matmut SAM**.

Matmut SAM développe l'utilisation de l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article 45 de la directive solvabilité II :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à confirmer la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative.

Les résultats de l'ORSA sont remis à la direction lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

Permanence du processus ORSA

Le processus ORSA est un processus permanent de surveillance des risques qui garantit que les limites de risques et l'appétence au risque du conseil sont définies et respectées. Il est animé par la

direction de la Maîtrise des risques avec la participation du groupe de perspectives économiques et le pilotage économique. Il est annuel et se déroule en trois phases :

Phase 1 : Cadrage des évaluations (mai à décembre de l'année N)

Cette phase permet d'intégrer, au fur et à mesure de la réflexion, les hypothèses et orientations stratégiques retenues pour l'année suivante afin d'actualiser les plans d'affaires et paramétrer en cohérence les évaluations et projections.

Phase 2 : Réalisation des évaluations, rédaction et validation du rapport (janvier à avril de l'année N)

Lors de cette phase, les évaluations de l'ORSA et les rapports ORSA sont réalisés pour le Groupe et l'ensemble de ses entités à partir des stratégies validées et des arrêtés des comptes au 31/12/n.

Durant cette étape, conformément à la politique ORSA, le caractère approprié et adéquat de la formule standard est étudié ainsi que la détermination du besoin global de solvabilité au regard du capital limite et des exigences en matière de couverture SCR et MCR.

Phase 3 : Suivi des indicateurs clés

Ce suivi s'effectue en continu à partir de la mise à jour des indicateurs clés de risques (KRI), de leur cadrage à leur réactualisation annuelle. Ces KRI identifient les risques clés auxquels **Matmut SAM** est exposée sur l'horizon du plan stratégique.

Le suivi périodique des indicateurs à destination des instances institutionnelles donne lieu à la publication de reportings réguliers, comprenant le rappel des intervalles de tolérances, les éventuels dépassements, les analyses d'écarts et des propositions de plans de remédiation à envisager.

Selon les évolutions notables de son profil de risque, **Matmut SAM** peut être amené à réaliser un ORSA ponctuel.

Couverture des besoins de solvabilité compte-tenu du profil de risque et interactions entre le système de gestion des risques et la gestion du capital

Les risques significatifs auxquels **Matmut SAM** est exposée, compte tenu de son profil de risque, sont appréhendés par la formule standard et pris en compte dans le calcul du besoin global de solvabilité à travers la définition du capital limite.

Le besoin global de solvabilité de **Matmut SAM** peut être défini, comme le capital limite couplé aux moyens nécessaires pour répondre à la stratégie retenue par les instances dirigeantes, y compris dans le cadre d'un environnement économique dégradé matérialisé par des scénarios dits « alternatifs » de l'ORSA.

Le capital limite de **Matmut SAM** est structuré de telle façon qu'il puisse répondre :

- à l'incertitude du modèle d'affaires sur l'horizon du plan stratégique ainsi qu'aux éventuels transferts de fonds propres relatifs aux besoins des autres entités du Groupe (solidarité intra-Groupe **Matmut**).
- au besoin complémentaire de capital lié aux risques quantifiables présentés dans le profil de risque issu du système de gestion des risques et non pris en compte dans la formule standard.

B.4 Système de contrôle interne

PROCÉDURES CLÉS DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE AU SEIN DE MATMUT SAM

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein de **Matmut SAM** vise à assurer le bon fonctionnement des services de l'entreprise et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Matmut SAM n'a pas considéré la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comme une contrainte mais comme une opportunité portée par des dispositions réglementaires permettant de contribuer à l'amélioration des process.

Le dispositif repose sur :

- des méthodologies d'élaboration et révision de cartographies de risques et de mise en œuvre du contrôle permanent,
- un pôle contrôle interne groupe spécialisé et un réseau de correspondants,
- des actions régulières de formation ou de sensibilisation.

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques de **Matmut SAM**. En ce sens il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle c'est-à-dire 3 lignes de maîtrise.

Les 3 niveaux de contrôle décrits ci-dessous mettent en évidence l'articulation des différentes fonctions.



Le périmètre de chacune d'entre elle a été clairement délimité.

Le contrôle de premier niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Des services en charge de la qualité ont été mis en place. Ils ont alors en charge la définition de ces contrôles, le suivi de leur réalisation, la consolidation et le reporting, notamment à destination des entités en charge du contrôle de deuxième niveau.

Le contrôle de deuxième niveau

Outre la fonction gestion des risques, il est assuré par :

La fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La fonction de vérification de la conformité conseille les instances dirigeantes sur le respect des dispositions encadrant l'activité de la société.

Le contrôle interne

Le pôle dédié de la direction de la Maîtrise des Risques, en lien avec les correspondants contrôle interne :

- définit les règles méthodologiques et s'assure de leur appropriation au sein du Groupe,
- assure la sensibilisation et la formation des acteurs au contrôle interne,
- coordonne l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels avec les correspondants contrôle interne (CCI), ainsi que sa mise à jour,
- s'assure de la mise en œuvre du contrôle permanent par les CCI après avoir fixé des orientations quant à la nature, la volumétrie et la priorisation des contrôles,
- réalise certains contrôles, notamment les plus transverses,
- suit la mise en œuvre des plans d'action,
- suit la collecte et l'instruction des incidents,
- établit des reportings commentés en matière de risques et de niveau de maîtrise.

Les travaux sont menés par le réseau d'une vingtaine de correspondants contrôle interne. Le suivi et les résultats font l'objet de points réguliers avec le directeur de l'entité (en moyenne 3 réunions par an).

Enfin, les outils mis à disposition sont :

- la cartographie des risques
- la base incidents.

La fonction actuarielle (voir chapitre B.6 « Fonction actuarielle ») et le pilotage économique (voir chapitre B.1 « Informations générales sur le système de gouvernance ») participent également au contrôle de 2^{ème} niveau.

Le contrôle de troisième niveau

Il est assuré par la fonction d'audit interne.

MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

Au sein du *Groupe Matmut* la fonction de vérification de la conformité conseille les instances dirigeantes sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à Solvabilité 2.

Elle évalue l'impact des changements de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise et a en charge l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

Elle élabore enfin un plan de conformité qui présente ses activités et principalement celles générant un risque de non-conformité.

Organisation et gouvernance

La politique de conformité

La politique de conformité s'applique à l'ensemble des entités juridiques du *Groupe Matmut*.

Elle s'applique également aux délégataires gérant les activités sous-traitées en lien avec le pôle sous-traitance de la direction de la Maîtrise Des Risques.

Elle est soumise au directeur général de *Matmut SAM*, puis validée par son conseil d'administration.

En ce sens le conseil d'administration approuve les principes généraux de vérification de la conformité et s'assure de leur mise en œuvre pour une maîtrise optimale des risques de non-conformité.

La politique de conformité est réexaminée au moins une fois par an.

Le comité d'audit et des risques

Il est régulièrement informé des conditions de mise en œuvre de la politique de conformité au sein de *Matmut SAM* et en organise le reporting auprès du conseil d'administration.

Le comité produit

Il valide la conformité des projets en lien avec la fonction de vérification de la conformité.

Sur le plan opérationnel, le pôle conformité

Responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de conformité, il est rattaché depuis le 1er décembre 2016 à la direction Juridique et Conformité, dont le directeur exerce comme précisé supra, la fonction clé de vérification de la conformité.

Le pôle conformité s'appuie sur des relais conformité dans chaque direction et entité du *Groupe Matmut*.

Cette filière conformité s'appuie sur le dispositif de contrôle interne pour :

- l'élaboration de la cartographie des risques de non conformité
- la remontée des incidents rattachés à un risque de non-conformité ;
- la mise à disposition du réseau des correspondants Contrôle Interne pour la réalisation des tests.
- l'administration fonctionnelle de l'outil de gestion des risques de non conformité

D'autres acteurs participent également au dispositif de conformité, et notamment le service Anti – Fraude / Anti-Blanchiment, la direction de l'Audit Interne, le service Réclamations sociétaires et le pôle sous-traitance de la DMDR.

Un reporting est effectué avec l'ensemble des acteurs intervenant sur la conformité.

Pour la mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité, le *Groupe Matmut* a fait le choix de délimiter le périmètre conformité du Groupe à 5 thématiques :

- gouvernance ;
- éthique et déontologie ;
- données personnelles ;
- protection de la clientèle ;
- sécurité financière.

En marge du périmètre, compte tenu de l'exposition du Groupe au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit les risques liés aux thématiques suivantes :

- contrat de travail et éléments de rémunération
- discrimination des collaborateurs
- hygiène et sécurité au travail
- achats.

Le soutien juridique et l'expertise « textes » sont assurés par les pôles « droit des affaires » et « documentation » de la direction Juridique et Conformité du Groupe.

Contrôles et suivis

Afin de maîtriser les risques de non-conformité, le pôle conformité met en œuvre un plan de contrôle et de suivi des risques.

Les plans de contrôle sont formalisés dans les plans de travail annuels conformité groupe par le pôle conformité de la direction Juridique et Conformité

La priorisation des axes de travail est définie au regard :

- de l'exposition aux risques de sanction ;
- des dispositifs nouvellement mis en place dans l'entreprise ;
- des évolutions de l'environnement juridique.

Des contrôles de vérification de la conformité sont exercés non seulement par les entités du Groupe mais également par le pôle conformité de la direction Juridique et Conformité.

Des reportings de suivis sont faits en bottom-up jusqu'à la direction générale et au comité d'audit et des risques.

B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction de l'Audit Interne. Elle est l'une des composantes du dispositif global de maîtrise du Groupe (3^{ème} niveau de contrôle). Les missions qu'elle mène et les recommandations qu'elle émet contribuent à l'amélioration de ce dispositif.

La politique d'audit interne mise en œuvre par la direction de l'Audit Interne du *Groupe Matmut*, couvre les processus, risques et actions de l'ensemble des entités qui le composent.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cadre d'exercice de la fonction d'audit interne

L'activité de l'audit interne du *Groupe Matmut* est présentée dans deux documents, une charte de l'audit interne et une politique d'audit interne révisés chaque année, sous le contrôle du conseil d'administration.

Ces documents précisent notamment :

- les objectifs et principes de fonctionnement de la direction de l'Audit Interne,
- les conditions d'intervention de la direction de l'Audit Interne, de la planification des missions au suivi des recommandations.

Mise en œuvre

Au plan général, la direction de l'Audit Interne s'assure de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques du Groupe.

La direction de l'Audit Interne apprécie également la pertinence des dispositifs de contrôle des 1er et 2ème niveaux, en faisant porter ses investigations sur tout ou partie d'une entité donnée ou, au contraire, en s'intéressant à une thématique transversale impactant, par définition, plusieurs entités du Groupe.

Indépendance et objectivité

L'indépendance de la fonction est notamment établie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'Audit Interne, au directeur général, auquel il rend compte régulièrement,
- l'absence de toutes autres fonctions opérationnelles pour les collaborateurs de la direction.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'Audit Interne la possibilité d'avoir accès à toutes les informations jugées indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le responsable de l'Audit Interne a l'obligation d'informer les dirigeants effectifs du Groupe (président et directeur général) ainsi que le comité d'audit et des risques en cas de remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles de déontologie mentionnées dans la charte et la politique de l'Audit Interne,
- l'affectation des missions à l'initiative du Responsable de l'Audit Interne,
- la supervision de la réalisation et des résultats des missions, par le Responsable de l'Audit Interne.

Reporting et échanges

Le responsable de l'Audit Interne rend compte régulièrement au directeur général de l'état d'avancement des missions, et de la mise en œuvre des recommandations par les entités concernées.

Il informe parallèlement le président et le comité d'audit et des risques.

Les contacts avec la direction de la Maîtrise des Risques et la direction Juridique et Conformité sont réguliers et nombreux.

Des échanges ont également lieu avec les commissaires aux comptes.

Planification des missions d'audit interne

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une approche basée sur les risques et tient compte de diverses sources dont celles liées à la consultation systématique des Responsables de l'ensemble des entités du Groupe, de la Direction de la Maîtrise des Risques, de la direction Juridique et Conformité et des Commissaires aux Comptes.

Il est soumis aux dirigeants effectifs du Groupe avant approbation par le comité d'audit et des risques.

Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces Instances.

Il fait l'objet d'une revue semestrielle qui, le cas échéant, peut conduire à son actualisation.

Process de réalisation d'une mission d'audit : préparation, réalisation, conclusion.

Le rapport définitif d'audit est établi à l'issue de cette dernière étape. Il intègre le « plan d'actions » proposé par l'entité auditée en vue de la mise en œuvre des recommandations acceptées par elle.

Communication du rapport

Le rapport définitif d'audit est adressé aux :

- dirigeants effectifs du Groupe,
- membres du comité d'audit et des risques,
- commissaires aux comptes (selon la nature du sujet traité),
- responsable(s) de(s) l'entité(s) auditée(s), et aux entités non auditées impactées par les recommandations qu'il contient,
- responsables des « fonctions clés ».

mais aussi aux :

- membres du comité de direction,
- directeurs généraux des filiales du Groupe non membres du comité de direction,
- directeurs groupe non membres du comité de direction.

Suivi des recommandations

Le responsable de l'audit interne assume cette mission selon une procédure qui prévoit un échange trimestriel avec chaque responsable d'entité ayant en charge la mise en œuvre de recommandations.

Les recommandations qualifiées « importantes » ou « urgentes », peuvent faire l'objet d'actions spécifiques de suivi.

Les dirigeants effectifs du Groupe et le comité d'audit et des risques sont informés de toute difficulté relative à la mise en œuvre des recommandations considérées comme importantes.

La direction de l'Audit Interne peut également diligenter à son initiative ou dans le cadre du plan d'audit, des missions de suivi.

ORGANISATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Présentation de la fonction actuarielle :

La fonction clé actuarielle du *Groupe Matmut* est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

La mission de la fonction clé actuarielle consiste à donner un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, la politique de souscription et la politique de réassurance.

Les équipes de la DAGPE ont la responsabilité de l'évaluation des provisions techniques des entités non vie du *Groupe Matmut*. En particulier, elles réalisent les travaux d'évaluation qui, en norme française, servent de base à la détermination des provisions complémentaires aux provisions estimées par la Gestion et nécessaires à la réalisation de la clôture des comptes (IBNR, prévisions de recours, provisions pour frais de gestion sinistres, provisions mathématiques). En norme Solvabilité II, elles ont la responsabilité de la détermination des évaluations en « Best Estimate » des provisions pour primes et pour sinistres en brut et en net de réassurance ainsi que de l'évaluation des marges de risque.

En matière de réassurance, la DAGPE coordonne des travaux d'échanges des données et de résultats (réunions bimestrielles) avec la direction Réassurance et le courtier de réassurance.

Enfin, il a été établie une forte coopération technique avec les équipes de la direction générale adjointe production (DGAP) chargée d'élaborer la politique de souscription. Cette coopération est concrétisée par la mise en place de structures de données détaillées intégrant les principales évaluations macro-économiques produites par la DAGPE (IBNR, Prévisions de recours, Best Estimate).

PROCEDURE D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT ACTUARIEL

Organisation fonctionnelle

La fonction clé actuarielle a confié à une actuaire IA certifiée la coordination des travaux du rapport actuariel et de la revue actuarielle réalisée par un cabinet d'actuariat indépendant. Cette collaboratrice est rattachée à la DAGPE mais n'est pas impliquée dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés dans le cadre de la non vie.

Intervention des directions métier et support

Dans le cadre de l'établissement de son rapport, la fonction actuarielle sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires. Cependant, la fonction clé actuarielle reste la seule responsable des recommandations contenues dans ce rapport.

Gestion des conflits d'intérêt

Au regard de la forte implication de la fonction clé actuarielle, incarnée par le directeur Groupe de la DAGPE, dans la détermination des provisions techniques, une revue actuarielle réalisée par un cabinet d'actuariat indépendant est réalisée chaque année sur les évaluations produites par la DAGPE dans le

cadre de l'arrêté des comptes annuels. Cette revue vise à s'assurer du niveau d'exhaustivité des traitements réalisés par la DAGPE, du caractère pertinent et adapté des méthodologies utilisées et donne lieu à l'émission de recommandations à destination du responsable de la fonction clé actuarielle et de la direction générale.

Suivi des recommandations

Le suivi des recommandations est réalisé grâce à un outil informatique (progiciel) adapté à ce type de gestion, commun au suivi des recommandations qui peuvent émaner des différentes fonctions clé de l'entreprise.

B.7 Sous-traitance

POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

Le *Groupe Matmut* a recours à la sous-traitance afin de répondre au mieux à la diversification de ses activités et des prestations offertes.

Il se concentre sur son activité principale et fait réaliser, par des intervenants extérieurs, des travaux qualifiés de secondaires ou au contraire des travaux nécessitant une spécialisation ou une adaptation régulière aux changements techniques ou technologiques.

Le cadre général est défini par la politique de sous-traitance du Groupe, élaborée en considérant principalement les éléments suivants :

- la capacité du Groupe, en situation de sous-traitance, à faire face à tout moment à ses engagements vis-à-vis des assurés (continuité d'activité, .protection de la clientèle, qualité du service rendu...) et des exigences réglementaires qui lui incombent (LCB-FT, traitement des réclamations...),
- la capacité du prestataire à faire face à tout moment, à ses engagements vis-à-vis du Groupe (ressources financières, techniques, humaines...).

Le conseil d'administration de **Matmut SAM** a validé le 19 octobre 2017 la politique de sous-traitance Groupe.

La sous-traitance est définie par la réglementation comme le fait de confier la réalisation d'une partie de ses activités ou fonctions d'assurance à une autre entreprise qui effectuera les travaux confiés soit directement, soit en recourant elle-même à la sous-traitance.

Le *Groupe Matmut* conserve l'entière responsabilité des risques auxquels il est exposé du fait des accords conclus avec ses sous-traitants, lesquels ne sauraient le dispenser des obligations qui lui incombent tant à l'égard de sa clientèle que de son autorité de contrôle.

Dans le cas d'activités ou de fonctions opérationnelles importantes ou critiques sous-traitées, le *Groupe Matmut* s'assure que la sous-traitance n'est pas effectuée d'une manière susceptible d'entraîner l'une des conséquences suivantes :

- compromettre gravement la qualité de son système de gouvernance,
- accroître indûment son risque opérationnel,
- compromettre la capacité des autorités de contrôle de vérifier qu'il se conforme bien à ses obligations,
- nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des preneurs.

ENCADREMENT ET CONTRÔLES

L'encadrement contractuel avec les sous-traitants du Groupe a été renforcé et des clauses spécifiques aux sous-traitants importants/critiques ont été insérées pour prévoir la continuité d'activité, le contrôle de la prestation réalisée pour le compte du Groupe et l'auditabilité par l'assureur et ses autorités de contrôle.

Pour maîtriser ses risques de sous-traitance, tout au long du processus d'externalisation, le **Groupe Matmut** veille à :

- réaliser une étude d'opportunité quant au choix ou non de faire appel à la sous-traitance,
- choisir les prestataires en fonction de leur capacité à répondre aux obligations qui lui incombent et informer l'ACPR en cas de nouvelle délégation d'activité importante ou critique 6 semaines avant l'accord ou avant toute évolution importante de ce dernier,
- établir une liste des sous-traitants du Groupe, identifier parmi ces activités déléguées celles qui sont importantes ou critiques de par leur nature d'activité ou de par l'approche risque au regard des critères retenus par le Groupe, et la maintenir à jour,
- pour ces sous-traitants importants/critiques,
 - disposer d'une bonne connaissance du dispositif mis en place pour gérer l'activité déléguée dans des conditions optimales,
 - identifier et évaluer les risques inhérents à la délégation,
 - effectuer des contrôles (interviews et sur pièces) pour évaluer la maîtrise de ces risques,
 - documenter ce suivi au travers d'une cartographie et de rapports,
 - prévoir des stratégies de sortie de la relation.
- intégrer les risques de sous-traitance dans son propre système de gestion des risques.

En outre, les activités et fonctions déléguées intra-groupe font l'objet d'un traitement similaire.

SOUS-TRAITANTS IMPORTANTS / CRITIQUES (GROUPE)

11 sous-traitants ont été identifiés comme importants et critiques au 31 décembre 2017. Tous ont des sièges sociaux domiciliés en France. Parmi eux, 4 ont fait l'objet d'une déclaration préalable à l'ACPR en 2017.

Activités		Nombre de sous-traitants
Assurances	Gestion de l'assistance	2
	Gestion des sinistres Navigation de Plaisance	1
	Plate-forme de distribution / gestion des contrats	1
	Liquidation de prestations santé	1
	Distribution/Gestion dans le cadre d'une co-assurance	1
	Gestion d'une garantie : appréciation du risque, gestion des adhésions et des sinistres	1
Financier	Gestion d'actifs financiers	1
SI	Échange de données informatisées	1
	Dématérialisation des flux entrants et système d'archivage électronique	1
Logistique	Archivage	1

Les demandes d'externalisation soumises à l'ACPR en 2017 ont toutes été acceptées.

B.8 Adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise

A l'instar des conseils d'administration des autres mutuelles composant le *Groupe Matmut*, celui de **Matmut SAM** est principalement composé de personnalités issues du monde mutualiste.

En outre, des personnalités qualifiées apportent leur expertise particulière en qualité de censeur au conseil d'administration de **Matmut SAM**.

De ce fait, le système de gouvernance de **Matmut SAM** :

- permet une gestion saine et prudente de son activité,
- est adapté à la complexité, à la taille de l'entreprise et à son statut de société d'assurance mutuelle,
- fait l'objet d'un réexamen interne régulier notamment au travers de la comitologie définie au chapitre B.1 « Informations générales sur le système de gouvernance ».

En 2017, le conseil d'administration a notamment :

- validé les comptes combinés,
- examiné les rapports narratifs du pilier 2 et du pilier 3 de la Directive Solvabilité 2
- validé les mises à jour des 21 politiques couvrant l'ensemble des risques du *Groupe Matmut*,
- déterminé les grandes orientations de l'activité de la société et géré toute question nécessaire à son bon fonctionnement,
- approuvé le plan stratégique **#Ambition Matmut 2018-2020**,
- approuvé la nouvelle organisation de la direction générale...

Le conseil d'administration s'est appuyé dans l'exercice de ses missions, sur quatre comités spécialisés que sont le comité d'audit et des risques Groupe, le comité des nominations et rémunérations Groupe, le comité déontologie et pratiques mutualistes, la commission d'action mutualiste.

Aussi, chacun des processus décrits dans la partie « B. Système de Gouvernance » permet à **Matmut SAM** de répondre à ses exigences internes ainsi qu'à ses obligations réglementaires énoncées dans les articles 42 à 49 de la directive Solvabilité 2.

C

Profil de Risque

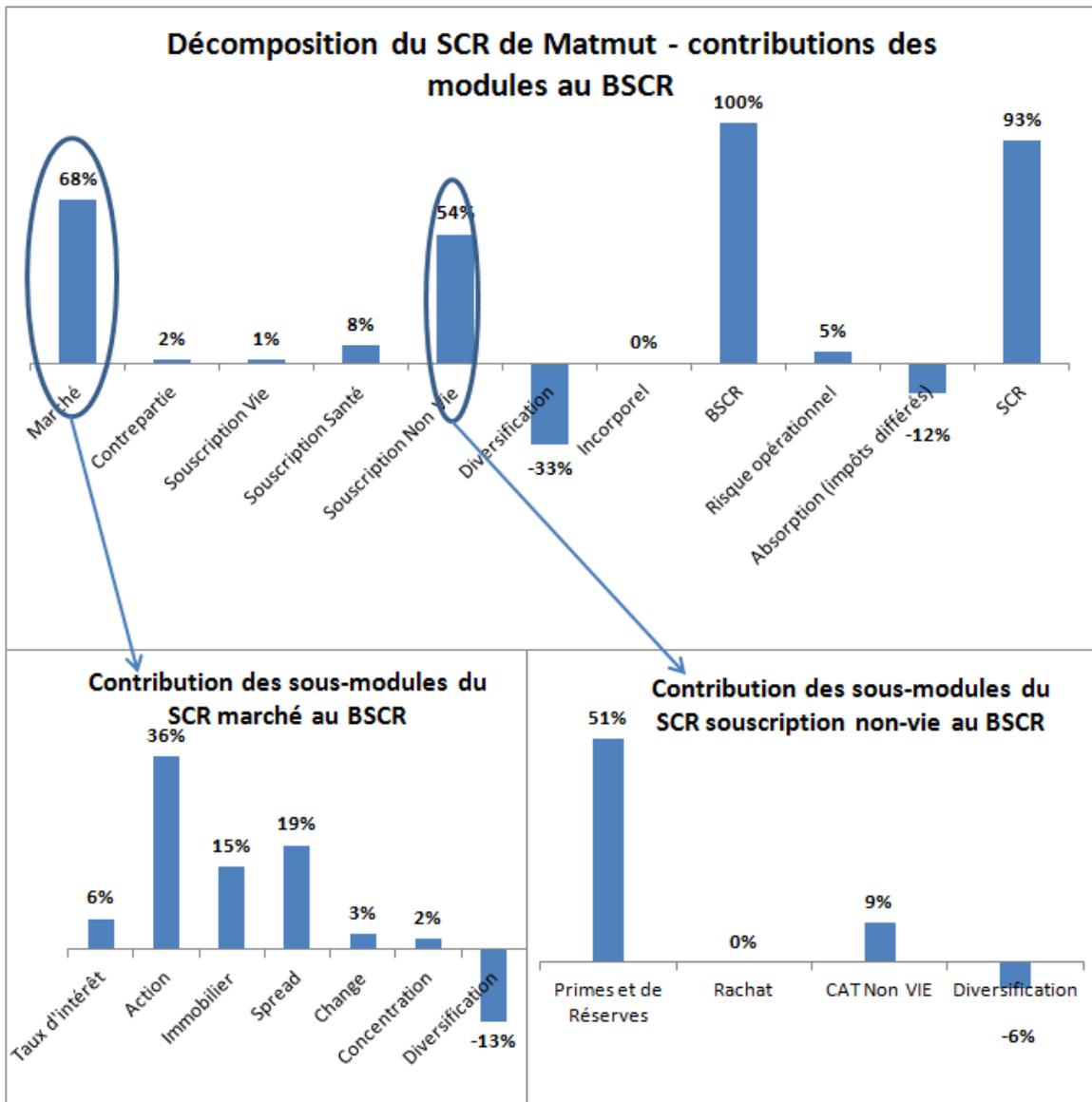


Matmut

La présente section se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (Solvency Capital Requirement) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par le groupe Matmut. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés en section E.

Au 31 décembre 2017, le profil de risque de **Matmut SAM**, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



Le risque de marché est le plus important pour **Matmut SAM** et représente 51% du total du SCR avant effet diversification. A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le risque de souscription (47% du total du SCR avant diversification) est essentiellement non vie. Il porte sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.

Le risque de contrepartie est mineur (2%), et provient des créances sur les réassureurs.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription non-vie est défini par le risque de pertes dues à des changements défavorables de la valeur des engagements techniques. Ceux-ci peuvent provenir de fluctuations dans le temps de la fréquence et de la sévérité des événements assurés. Les composantes du risque de souscription sont :

- le risque de primes (soit un coût des sinistres futurs potentiellement supérieur aux primes perçues),
- le risque de réserve (nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation)
- et le risque de catastrophe.

PRESENTATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

L'offre d'assurance de **Matmut SAM** s'adresse principalement aux particuliers et vise la protection de la famille et de son patrimoine, dans toutes ses composantes. Cette offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits d'assurance IARD ; l'essentiel de l'activité de **Matmut SAM** est représentée par les risques Automobile et Habitation.

L'activité de **Matmut SAM** est exercée uniquement sur le territoire français (France métropolitaine) et essentiellement concentrée sur la vallée de la Seine (Axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône et près du pourtour méditerranéen.

Le profil de risque de **Matmut SAM** est ainsi relativement standard sur le marché de l'assurance. Il s'agit de risques de masse sans particularités tant en terme de garanties que de concentration, si ce n'est – toutefois dans une mesure très limitée - géographique.

Aussi, le risque de souscription de **Matmut SAM** est essentiellement un risque de souscription « Non Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », du fait de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les contrats.

Les risques liés à l'activité de souscription de **Matmut SAM** sont donc principalement des risques de primes et de réserves.

Du fait notamment des activités Automobile et Habitation, **Matmut SAM** est soumise aux aléas climatiques (événements climatiques et catastrophe).

Ces différents risques sont clairement identifiés par la formule standard qui permet de mesurer normativement les risques couverts par **Matmut SAM**.

Pour se couvrir par rapport aux aléas climatique y compris catastrophes naturelles, à la sinistralité incendie grave et de responsabilité civile corporelle grave, **Matmut SAM** a souscrit des traités de réassurance, ce qui induit, par ailleurs, à l'exposer à un risque de contrepartie ou risque de crédit. Ce dernier sera présenté à la partie C.3 « Risque de crédit » du présent chapitre.

Mesures qualitatives et quantitatives à caractère technique

Matmut SAM suit ses activités et de ce fait, son exposition aux risques, à travers différents indicateurs, suivis de ses résultats techniques et de sa solvabilité. Par ailleurs, différentes procédures sont en place permettant une appréciation des risques en amont de la souscription, un suivi du portefeuille dont l'objectif est de corriger toute déviation des résultats.

Concernant les procédures du *Groupe Matmut*, la politique de souscription s'appuie :

- sur des règles d'appréciation du risque propres à chaque activité ;
- L'appréciation du risque repose sur une instruction échelonnée du risque tant lors de la délivrance d'un devis que lors de la souscription du contrat. Elle s'appuie sur un questionnement systématique et prend en compte des critères objectifs en lien avec l'exposition du risque et les résultats techniques. Des domaines de compétences sont définis sur la base de différents critères (situation du souscripteur et de ses contrats, nature / type de risque et situation, garanties souscrites) ; sur ces bases, la décision relève de personnes et/ou instances différentes (conseiller commercial, encadrement, comité de souscription).
- sur un suivi permanent du portefeuille sous tendant les politiques de tarification et de résiliation.

Concernant les indicateurs, **Matmut SAM** établit différents suivis des évolutions de son portefeuille selon des niveaux d'agrégation permettant des mesures soit à un niveau macro (révision tarifaire – ajustement / révision des produits ...) et affectant ainsi l'ensemble du portefeuille et / ou la production nouvelle, soit directement au niveau d'un sociétaire et / ou contrat, notamment à travers la politique de résiliation – à l'initiative de l'assureur.

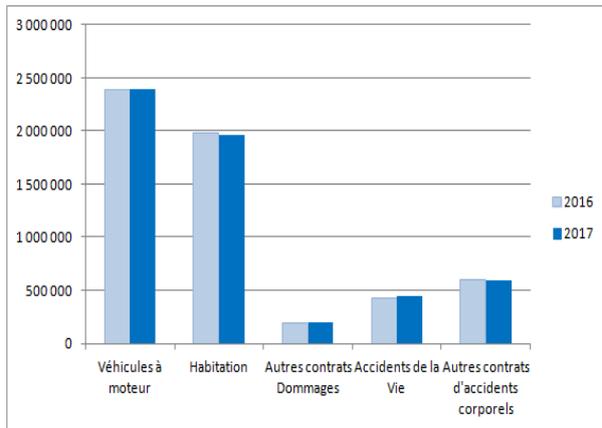
Un suivi du portefeuille mensuel est établi et présenté aux instances du Groupe ; celui-ci comporte différents indicateurs relatifs à l'évolution du portefeuille (en nombre et valeur), à son évolution (production, résiliation) ainsi qu'à la sinistralité.

Les tableaux ci-dessous présentent les activités de **Matmut SAM** à travers plusieurs indicateurs. Ces indicateurs, qui font l'objet d'un suivi périodique (mensuel ou trimestriel), constituent des indicateurs des risques qui permettent d'évaluer et de suivre l'évolution de l'exposition à ces risques de l'entité.

Les indicateurs suivants, sur le portefeuille et la production nouvelle, permettent de suivre l'évolution et d'alerter sur toute dérive du profil de risque de l'entité.

PORTEFEUILLE

En nombre de contrats

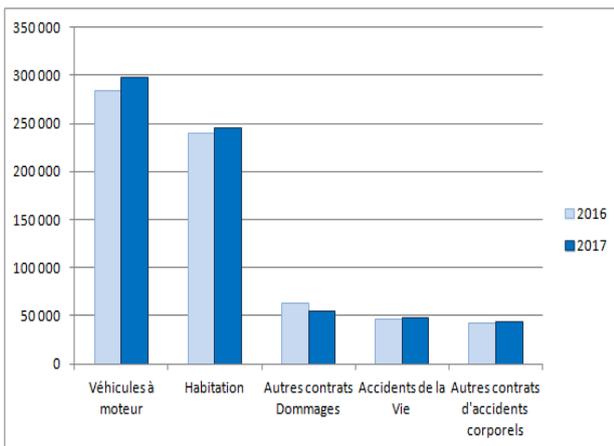


En Valeur

en M€	2017	2016	2017 / 2016	Poids 2017
Véhicules à moteur	952,1	915,4	4%	67%
Habitation	382,9	367,1	4%	27%
Autres contrats Dommages	14,6	13,7	7%	1%
Accidents de la Vie	54,5	51,5	6%	4%
Autres contrats d'accidents corporels	15,1	14,0	7%	1%
TOTAL	1 419,2	1 361,8	4%	100%

PRODUCTION

En nombre de contrats



En Valeur

en M€	2017	2016	Evolution	Poids 2017
Véhicules à moteur	128,3	112,0	15%	77%
Habitation	29,8	24,8	20%	18%
Autres contrats Dommages	2,0	1,7	15%	1%
Accidents de la Vie	5,1	4,7	9%	3%
Autres contrats d'accidents corporels	0,9	0,7	26%	1%
TOTAL	166,1	144,0	15%	100%

Le tableau ci-dessous présente 2 composantes majeures que sont le chiffre d'affaire et les provisions techniques brutes de réassurance (hors marge de risque) au 31 décembre 2017 :

Lignes d'affaires (LoB) Y compris acceptations proportionnelles En M€		Chiffres d'affaires (primes acquises brutes)	Poids	Provisions techniques (brutes, hors Marge de Risque)	Poids
1	Frais de soins	6,2	0%	2,1	0%
2	Perte de revenus	149,3	11%	82,0	5%
4	RC Automobile	288,9	21%	860,9	54%
5	Automobile autre	455,5	32%	105,9	7%
7	Incendie et autres dommages aux biens	294,7	21%	155,3	10%
8	RC Générale	66,4	5%	156,4	10%
10	Protection juridique	53,9	4%	30,8	2%
11	Assistance	89,5	6%	2,0	0%
34	Rentes issues de contrats non vie	-	-	211,7	13%
TOTAL -		1 404,4	100%	1 607,2	100%

Ces différentes données montrent le poids très important de l'activité Automobile ; la 2^{ème} activité principale étant le risque Habitation à travers les garanties Incendie et autres dommages aux biens ainsi que la Responsabilité Civile (RC) Générale.

Ces chiffres permettent également de constater que le profil de risque de **Matmut SAM** est stable. Les évolutions sur l'exercice, pour tous les indicateurs, restent peu significatives par rapport à l'exercice précédent.

Mesures quantitatives d'exposition à travers la solvabilité

Matmut SAM détermine trimestriellement la mesure de sa solvabilité. Pour ce faire, la formule standard de la réglementation Solvabilité 2 est utilisée.

Pour ses activités d'assurance IARD, les modules de risque de souscription auxquels **Matmut SAM** est exposée sont les suivants :

Le risque de souscription Non Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription, des engagements assurantiels de **Matmut SAM** du fait de l'orientation de son activité principalement sur les lignes d'activité (LoB) Automobile, Responsabilité Civile, Dommages.

Il représente environ 84 % du total de ces 3 sous modules de risque.

Ce risque de souscription Non Vie comporte à la fois un risque de Primes et de Réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

Le risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD et les garanties des contrats Assurance de Personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 13 % du total de ces 3 sous modules de risque.

Comme pour le risque Non Vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

Le risque de souscription Vie

Ce risque correspond aux rentes issues des contrats Non Vie (Indemnisation des dommages de Responsabilité Civile Corporels).

Il représente environ 3 % du total de ces 3 sous modules de risque.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de ces 3 modules de risque, ainsi que les sous modules :

<i>en M€</i>	2017	2016
Risque Non Vie dont :	484,8	452,6
<i>Rachat</i>	-	-
<i>Catastrophe</i>	80,8	66,4
<i>Primes et Réserves</i>	458,3	431,5
<i>Diversification</i>	- 54,2	- 45,2
Risque Santé dont :	69,8	65,7
<i>Rachat</i>	-	-
<i>Catastrophe</i>	1,8	2,0
<i>Non Similaire à la Vie</i>	69,4	65,1
<i>Diversification</i>	- 1,4	- 1,5
Risque Vie dont :	13,3	13,3
<i>Longévité</i>	9,9	10,1
<i>Frais</i>	0,6	0,3
<i>Révision</i>	6,3	6,3
<i>Diversification</i>	- 3,5	- 3,4
TOTAL	567,9	531,6

Les évolutions restent peu significatives.

CONCENTRATION DE RISQUE

Comme présenté plus haut, et compte tenu de la diversification du portefeuille de **Matmut SAM** (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Chaque année, dans le cadre du renouvellement des traités de réassurance, une étude est menée – conjointement avec le courtier de réassurance afin de définir les grandes zones d'accumulation des expositions dans un rayon de 200 mètres.

L'étude menée à la fin de l'exercice 2017 montre que les 10 plus grandes zones d'accumulation représentent moins de 1% du portefeuille en nombre de risques et en montant (somme assurée). Ces 10 zones sont situées en région parisienne et dans le département de la Seine Maritime.

TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Afin de protéger son bilan à l'encontre de la survenance de sinistres qui, tant de par leur intensité, que de leur fréquence anormale seraient de nature à mettre en péril la qualité de ses résultats techniques, le **Groupe Matmut** a recours à la souscription de divers traités de réassurance destinés à transférer vers des réassureurs, tout ou partie de la charge générée par cette sinistralité atypique.

L'établissement du projet de plan de réassurance de l'exercice consiste, tout d'abord, en l'examen des engagements résultant des divers types de contrats souscrits par chaque société du **Groupe Matmut**.

Sont ainsi examinés l'ensemble des garanties offertes ainsi que le montant des couvertures qui s'y rapportent.

Est également réalisée une analyse portant sur :

- les évolutions des portefeuilles constitués,
- la sinistralité constatée tant en termes de fréquence que d'intensité,
- la projection des évolutions probables ou possibles de la sinistralité,
- une analyse des résultats des traités souscrits par le passé.

Une attention toute particulière est portée sur les simulations pouvant être réalisées en ce qui concerne les conséquences des sinistres prenant leur origine dans la survenance d'événements de nature climatique.

Dans la réalisation de cet exercice, il est fait également appel aux conseils d'un courtier en réassurance (AON Benfield) à qui sont également confiées les opérations de placement sur le marché.

En ce qui concerne l'exercice 2017, ont été souscrits des traités protégeant les engagements de **Matmut SAM** pouvant résulter des garanties suivantes :

- Responsabilité Civile automobile et non automobile,
- Incendie et risques annexes et ce, tant en ce qui concerne les risques directs que les responsabilités locatives,
- Attentats et actes de terrorisme,
- Catastrophes naturelles,
- Tempêtes et autres événements climatiques,
- Accidents corporels et décès.

Il est à noter que certains traités sont souscrits soit en commun avec les mutuelles membres de l'Association de Réassurance Commune d'Assureurs Mutualistes – ARCAM -(responsabilité civile, responsabilité locative), soit en commun avec Macif, BPCE Assurances et Maif (protection des engagements résultant d'événements climatiques et accidents corporels et ce, en complément des réassurances souscrites en propre par **Matmut SAM**).

Matmut SAM considère que la relation avec ses réassureurs doit s'inscrire dans le long terme. En conséquence, elle souhaite, dans la mesure du possible, que s'établisse une continuité dans le temps de la présence des mêmes réassureurs sur ces différents programmes.

Il est privilégié une relation avec les réassureurs européens continentaux les plus importants tout en veillant, par ailleurs à un juste équilibre dans leurs participations respectives.

Au titre de la sécurité des engagements, ne sont sollicités, sauf exception particulière, à participer aux programmes du **Groupe Matmut** que les réassureurs présentant les caractéristiques suivantes :

- obtention d'une notation a minima égale à A- chez au moins une des 3 agences : S&P, AM Best, Fitch
- présence dans la liste établie par le comité de sécurité d'AON Benfield,
- expérience et connaissance du marché français de l'assurance.

SENSIBILITE AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Matmut SAM établit chaque année, dans le cadre de l'établissement du rapport ORSA, plusieurs évaluations lui permettant de mesurer la sensibilité de ses résultats et de sa solvabilité à différentes situations.

Dans ce cadre, **Matmut SAM** établit différents scénarios qui permettent de prendre en compte les aléas qui pèsent sur l'estimation des principaux facteurs de risques souscription (primes et frais, réserves, CAT), placement (marché) et réassurance (contrepartie). Les hypothèses sont établies en tenant compte des évolutions historiques, de la stratégie en termes de souscription et de politique tarifaire ainsi du contexte économique et juridique envisagé.

Ces scénarios sont les suivants :

- Un scénario dit *espéré*, fondé sur des hypothèses volontaristes d'activité et de performance sur la souscription (Chiffre d'affaires, S/C, ratio de frais, liquidation des Boni/mali), la réassurance (événements cat) et placements (reprise économique)
- Un scénario *alternatif*, fondé sur des hypothèses dégradées constituant une vision stressée sur les trois facteurs de risques.

Ces deux scénarios permettent de matérialiser une « *aire des possibles* » traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique ; ils cristallisent la stratégie de l'entité et permettent de définir les limites de risques sur chacun des facteurs de risque identifiés.

Les deux scénarios intègrent des management actions (révision tarifaire, réalisation de plus-values...) adaptées à chaque situation, favorable ou défavorable.

De plus, **Matmut SAM** projette également plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurances que sur les actifs. Elle réalise également un test combinant le choc sur les activités d'assurances et sur les actifs.

Concernant les hypothèses de souscription, les chocs portent sur les résiliations, la sinistralité à travers la simulation d'événements climatiques très importants, les impacts de modifications réglementaires ayant un effet sur le niveau des provisions.

Pour l'ensemble de ces scénarios et sur tout l'horizon de projection, le SCR de souscription montre une faible sensibilité (inférieure à 10 % du montant de ce SCR) y compris pour le scénario avec application de différents chocs.

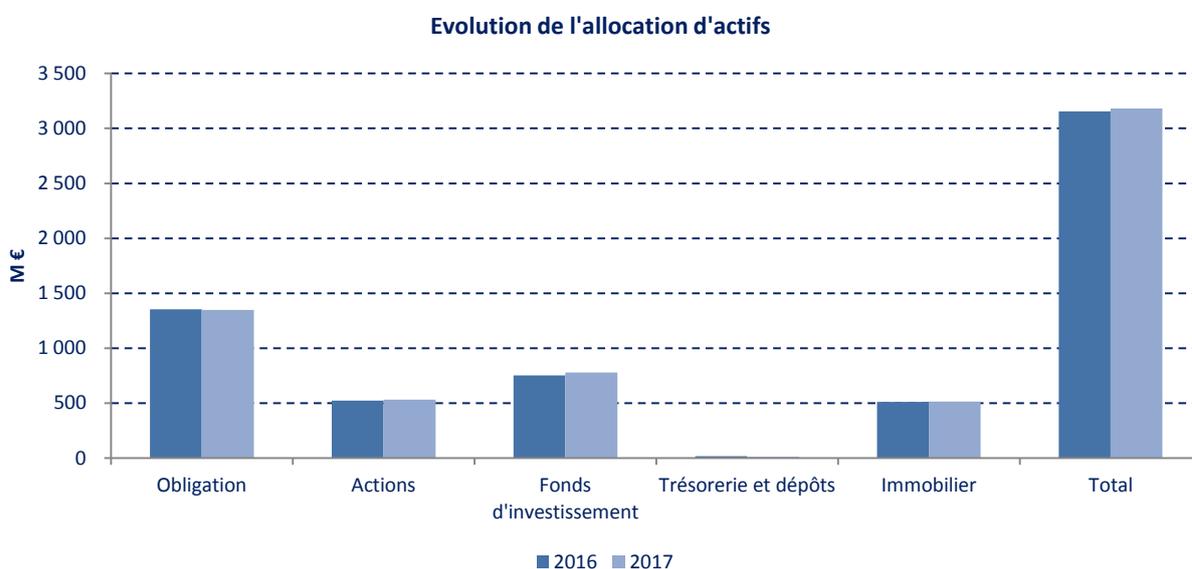
C.2 Risque de marché

Ce risque résulte d'une incertitude quant à l'évolution de la valeur de marché des actifs en portefeuille, ayant un impact sur le rendement et la valeur des actifs et passifs.

Il se décompose en une série de sous-risques :

- risque de taux d'intérêt,
- risque sur actions,
- risque sur les actifs immobiliers,
- risque lié à la marge ou risque de spread,
- risque de concentration,
- risque de change.

Au 31 décembre 2017, le total des actifs, en valeur de marché, représente 3 182 millions d'euros contre 3 156 millions d'euros en 2016. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2017, est représentée ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de **Matmut SAM** reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et reste stable par rapport à 2016. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 12 ans. Face au contexte de taux bas, la part investie en taux fixe diminue du fait de remboursements obligataires majoritairement réinvestis en taux variables et assimilés.

Parallèlement, l'exposition actions évolue en lien avec l'évolution des marchés.

Enfin, le poids du portefeuille d'immobilier est stable sur la période et, au sein de cette poche, l'immobilier de placement représente un peu moins de la moitié. Par ailleurs, l'exposition géographique est principalement concentrée sur la Seine Maritime du fait, entre autres, du poids de l'immobilier d'exploitation.

Compte-tenu de l'allocation d'actifs, la déclinaison de la formule standard Solvabilité 2 donne la décomposition ci-dessous du coût en capital au 31 décembre 2017. Elle confirme notamment l'absence de risque de concentration important au sein du portefeuille.

L'absence de risque de concentration est stable d'un exercice sur l'autre.

Décomposition du SCR Marché au 31-12-17	
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	8%
<i>Risque Action</i>	53%
<i>Risque Immobilier</i>	23%
<i>Risque de Spread</i>	28%
<i>Risque de Concentration</i>	3%
<i>Risque de change</i>	4%
<i>Diversification</i>	-20%

Cette métrique de risque est suivie et calculée mensuellement dans le cadre du pilotage du portefeuille d'actifs. Le principe de la personne prudente est donc respecté au travers la mise en œuvre de ce suivi.

Outre l'impact de l'évolution et des prévisions d'évolutions des marchés financiers, la déclinaison opérationnelle de l'allocation stratégique est également fonction du risque disponible en termes de SCR marché. Cela permet ainsi de construire un portefeuille d'actifs cohérent avec l'appétence au risque défini dans le cadre du process ORSA de **Matmut SAM**. Cet appétit pour le risque est matérialisé par le fait de pouvoir disposer de fonds propres suffisants sur l'horizon de notre plan stratégique afin de respecter un seuil de tolérance, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite. Sur cette base, un budget de risque disponible, en termes de SCR marché, en est déduit.

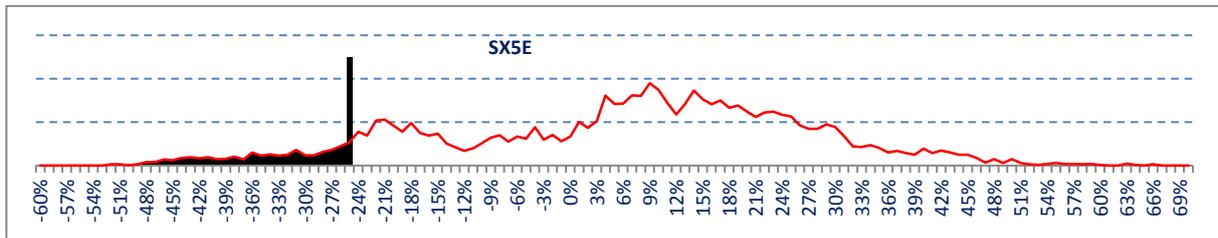
Tests de résistance

Afin d'évaluer la résistance du portefeuille d'actifs à des environnements économiques adverses et à différents chocs de marchés, trois types de stress ainsi que des « reverse » stress tests sont réalisés tels que décrits ci-après :

Tests unitaires

Ils sont performés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille (actions, immobilier et taux) et permettent de rendre compte de l'impact de la réalisation de chocs instantanés sur le portefeuille. Notamment, ils permettent d'isoler l'impact des facteurs de risque importants sur le portefeuille et cela, indépendamment les uns des autres. Actuellement, trois chocs « forfaitaires » sont appliqués, ainsi qu'un scénario d'agrégation :

Scénario 1 : Baisse des actions de -25%

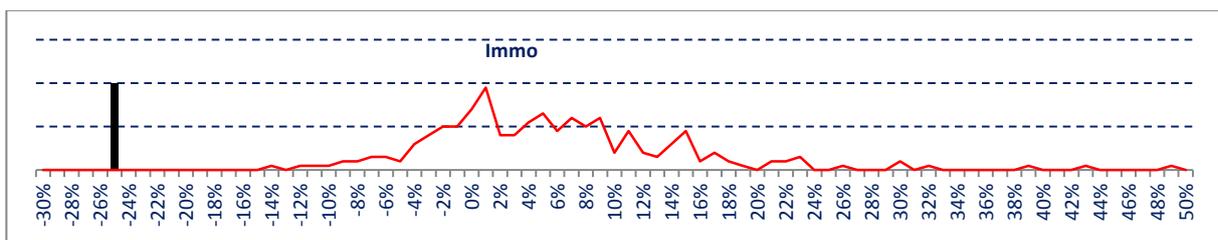


En se référant à l'indice Eurostoxx50, ce scénario a une période de retour de 12 ans.

Par ailleurs, le choc est réalisé en ligne à ligne (chaque ligne se voyant affecter une sensibilité action qui peut être nulle si la ligne en question ne présente pas de risque actions) et sur la base de la valeur de marché et tel que décrit ci-dessous :

$$\text{Choc action : } \Delta VM_{\text{ligne}} = VM_{\text{ligne}} \times \delta_{\text{actions}} \times -25\%$$

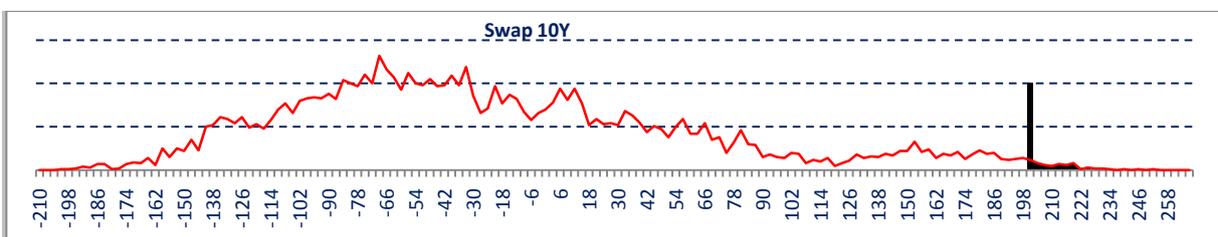
Scénario 2 : Baisse de l'immobilier de -25%



En considérant la formule standard de l'EIOPA, **Matmut SAM** est sur un choc bicentenaire. Le choc est calculé sur la même base méthodologique que celui sur les actions :

$$\text{Choc immobilier : } \Delta VM_{\text{ligne}} = VM_{\text{ligne}} \times \delta_{\text{immobilier}} \times -25\%$$

Scénario 3 : Hausse uniforme de la courbe des taux de 200bp



Sur la base du taux swap 10 ans et sur une profondeur d'historique de 20 ans, **Matmut SAM** est sur un choc centenaire (sur une année glissante).

Concernant le choc sur les taux, il est calculé différemment suivant que la ligne soit un OPCVM ou un titre obligataire. Ci-dessous la description de sa mise en œuvre :

Choc taux :

Cas d'un titre obligataire

◆ **Étape n° 1**

Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe swap à date : $VM_{initial}$

◆ **Étape n° 2**

« Bump » de la courbe swap à date de +200Bp pour obtenir la courbe swap choquée

◆ **Étape n° 3**

Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe choquée : $VM_{choquée}$

◆ **Étape n° 4**

Calcul du choc de taux pour la ligne obligataire : $\Delta VM_{ligne} = VM_{choquée} - VM_{initial}$

Cas d'une ligne type OPCVM : $\Delta VM_{ligne} = VM_{ligne} \times \delta_{taux} \times Proxy\ Duration\ Taux$

Scénario 4 : Sommes des scénarios $1 \leq i \leq 3$

Ce scénario a pour objectif de rendre compte de l'impact de la simultanéité des évènements précédents. Il n'est pas immédiat d'estimer la période de retour d'un tel évènement et l'hypothèse d'une structure de corrélation parfaite est largement discutable.

Ci-dessous les résultats de ce stress test au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 :

<i>Stress Tests</i>	2016	2017
<i>Taux - Spread + 200 Bps</i>	4,6%	4,4%
<i>Actions choc de - 25%</i>	4,2%	4,4%
<i>Immobilier choc de - 25%</i>	4,2%	4,3%
Σ des chocs	13,0%	13,1%

Tests historiques

Proche, dans l'esprit et dans la réalisation des stress tests prospectifs spécifiques (cf. ci-dessous), ils complètent la vision de **Matmut SAM** du risque en lui permettant de pouvoir quantifier la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques et cela, tout en considérant la structure de corrélation propre à chaque période. Pour autant, leur interprétation doit être nuancée du fait que l'évaluation de ces chocs s'effectue de façon instantanée alors même qu'historiquement ils se sont déroulés sur une ou plusieurs années. Ainsi la mise en œuvre de « managements actions », non prise en compte ici, atténuerait l'impact de ces chocs.

Une fois réalisés, ils ont vocation à être réactualisés lorsque la déformation du profil de risque du portefeuille le justifie. Les quatre périodes historiques ci-dessous ont été évaluées :

- krach obligataire de 1994 (de février à fin novembre) ;
- bulle internet (de mars 2000 à fin mars 2003) ;
- crise du crédit (de juillet 2007 à fin mars 2009) ;
- crise des titres souverains (de mai 2010 à fin novembre 2011).

Afin de calibrer au mieux ces différentes périodes, il est important d'identifier les principaux facteurs de risques du portefeuille d'actifs. Ils l'ont été sur la base d'un compromis entre :

- une granularité assez fine pour retranscrire au mieux les impacts des stress,
- des historiques de données de marchés suffisants.

Au regard de ces deux critères et de l'allocation d'actifs de **Matmut SAM**, il a été retenu :

Risque actions :

L'indice de marché choisi pour le mesurer est l'Eurostoxx50. Ce dernier correspond relativement bien à la structure sous-jacente du risque action dans le portefeuille de **Matmut SAM**. Cet indice est disponible sur un pas quotidien depuis le 31 décembre 1986.

Risque immobilier :

Le risque immobilier du portefeuille de **Matmut SAM** est principalement un risque d'immobilier physique (immeubles d'exploitation, résidentiels, bureaux) en France. En considérant la décomposition du portefeuille immobilier vue précédemment, et au regard des indices statistiques disponibles, **Matmut SAM** a décidé de retenir le proxy suivant :

- 75% de l'indice EDHEC IEIF Immobilier d'entreprise France

Disponible depuis 1980 en annuel, puis en semestriel depuis 1988 et enfin en mensuel depuis juin 2008.

L'indice retenu est l'indice brut, c'est à dire revenus réinvestis.

- 25% de l'indice INSEE des prix des logements anciens PROVINCE.

Risque taux :

Le risque de taux est un des risques prépondérants. Pour l'appréhender au mieux, et compte tenu du fait que le portefeuille soit géographiquement ciblé sur la zone euro, **Matmut SAM** a choisi les taux swaps euro comme référence de marché : plus spécifiquement, les maturités 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans. Le choix de suivre une « courbe simplifiée » plutôt qu'une maturité particulière se justifie par la volonté de **Matmut SAM** de retranscrire les trois grandes déformations explicatives du risque de taux : Translation, Pentification et Courbure.

L'historique des taux swaps euro est disponible en pas quotidien depuis 1999. Avant cette date **Matmut SAM** prend en considération les taux allemands (DEM).

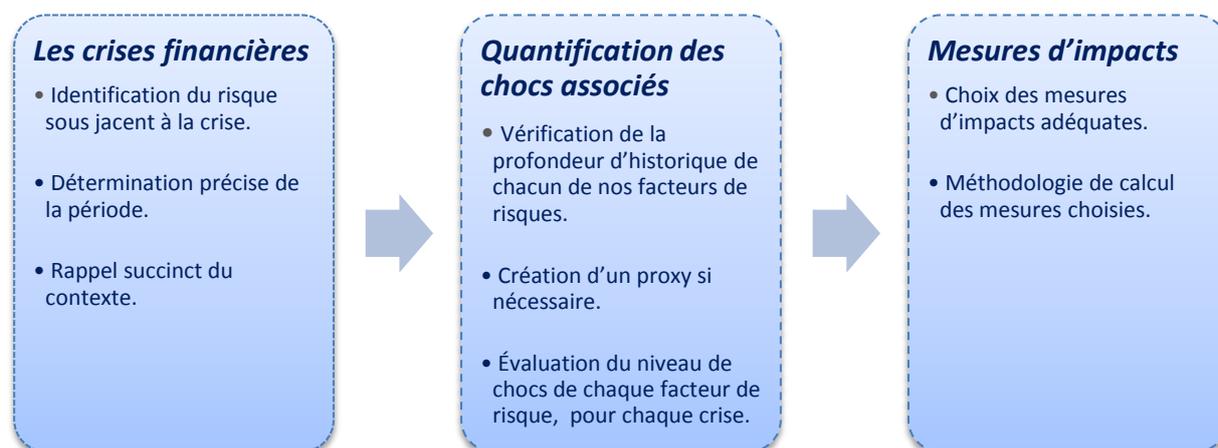
Risque crédit :

Au regard du portefeuille, **Matmut SAM** aurait souhaité décomposer le risque de crédit suivant les axes :

- type de risques : Souverains, Corporates ou Financières,
- zone géographique : Zone euro,
- par ratings : AAA, AA, A, BBB et HY.=,
- par maturités : 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans.

Après avoir étudié les indices crédit existants, leurs disponibilités et leurs profondeurs d'historiques, le choix s'est porté sur les indices JPM MAGGIE qui offrent un bon compromis entre un historique conséquent (depuis 1999) et une granularité relativement fine (zone euro, par ratings et par maturités). A noter également que ces indices sont exprimés en swap spread ce qui en facilite d'autant plus l'utilisation.

Finalement, et sur cette base, l'approche méthodologique retenue est la suivante :



Les mesures d'impact retenues sont les suivantes :

- variation de la valeur de marché du portefeuille,
- variation du stock de PMVL, de PRE, et de PDD,
- déformation du profil de risque,
- impact sur le ratio de couverture Solvabilité II.

Tests prospectifs spécifiques

L'enjeu est d'éclairer sur l'impact potentiel sur le profil de risques et sur le ratio de couverture des fonds propres, de la réalisation de différents scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel. Ils sont évalués annuellement dans le cadre du processus ORSA.

Deux types de chocs financiers ont été testés en 2017 sur le portefeuille d'actifs : Le premier combine, en milieu de projection, une hausse brutale de la courbe des taux de 400 Bp, provoquant une forte baisse des marchés actions (- 15%) et de l'immobilier (- 8%).

Le second reprend la philosophie du « scénario B » de l'ACPR, en se plaçant dans un contexte de taux durablement bas, et simule un choc boursier sur les marchés actions (-20%) et d'une hausse des spreads en milieu de projection.

Tests de stress inverses (Reverse stress tests)

Dans ce cadre, **Matmut SAM** quantifie mensuellement les niveaux de stress à appliquer à certains facteurs de risques et qui consommeraient totalement le stock de plus-value latente sur les périmètres identifiés ci-dessous :

- actions => quantification du choc actions,
- immobilier => quantification du choc immobilier,
- périmètre taux => quantification indépendante des chocs taux et crédit.

En conclusion, la politique financière de **Matmut SAM** permet d'assurer une gestion des risques de marché respectueuse de sa stratégie mais aussi de son appétence aux risques et par l'application du principe de la « personne prudente ».

Conformément à l'article 132, paragraphe 2 de la Directive, **Matmut SAM** n'investit que dans des actifs et instruments financiers qu'elle est capable de mesurer, suivre, gérer, contrôler, déclarer et prendre en compte dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Tous les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. Plus particulièrement, les actifs détenus aux fins de la couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée des engagements d'assurance et de réassurance.

C.3 Risque de crédit

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels **Matmut SAM** est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

PRESENTATION DU RISQUE DE CREDIT

Matmut SAM est soumise, au risque de crédit, pour les deux types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

Le tableau ci-dessous présente les montants de créances au 31 décembre 2017 par type d'exposition :

Type de créances en M€	2017
Type 1	361,1
Type 2	82,5
TOTAL	443,6

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Le montant du SCR de crédit au 31 décembre 2017 s'établit à 17 millions d'euros ; ce SCR est peu significatif dans le total du SCR de **Matmut SAM**; le SCR de contrepartie est en baisse de 3 millions d'euros par rapport à 2016 en raison d'une meilleure segmentation des créances sur les sociétaires. En effet, le programme de réassurance couvrant les contrats d'assurance n'a pas connu d'évolution. Par ailleurs, les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

CONCENTRATION DE RISQUE

Au niveau de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs de **Matmut SAM** (cf. tableau ci-dessus), il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Techniques utilisées actuellement et envisagées sur l'horizon du plan stratégique

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, le *Groupe Matmut* s'est doté de règles internes visant à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- le recours à des réassureurs présents dans la liste de sécurité de son courtier de réassurance,
- une notation des réassureurs a minima égale à A- chez au moins une des 3 agences : S&P, AM Best, Fitch,
- une veille tout au long de l'année sur la solidité financière des réassureurs,
- une clause de résiliation anticipée, incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating du réassureur,
- est également incluse dans les traités, une clause d'appel au comptant qui permet, préalablement à son propre règlement, de demander au réassureur, la fraction du paiement à la charge de ce dernier
- la garantie par les réassureurs de leurs engagements sous forme de gage espèces ou nantissements de comptes titres.

Justification et effet de ces techniques d'atténuation

Au-delà des mesures de prévention prises en matière de suivi et de gestion du risque de contrepartie (cf. ci-dessus), les nantissements apportés par les réassureurs permettent, via l'évaluation basée sur la formule standard, de réduire la perte en cas de défaut et in fine d'atténuer le SCR défaut. **Matmut SAM** prévoit le maintien systématique de ces nantissements sur l'horizon de projection (La CCR qui bénéficie d'une garantie de l'État n'est pas concernée par cette exigence).

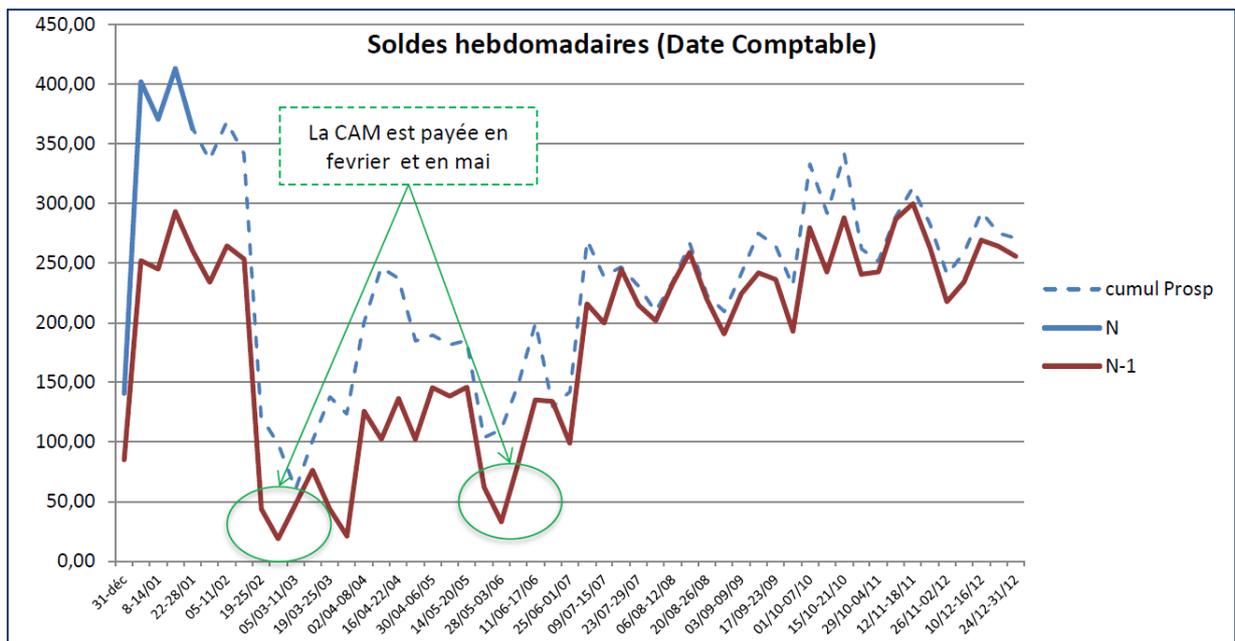
SENSIBILITE DU RISQUE DE CREDIT

Matmut SAM projette son SCR de crédit dans le cadre des projections présentées au chapitre C.1 « Risque de Souscription », sans tenir compte d'évolutions majeures de son programme de réassurance. Aussi, ce SCR ne fait apparaître de variation significative dans les différents scénarios évalués et sur l'horizon de projection.

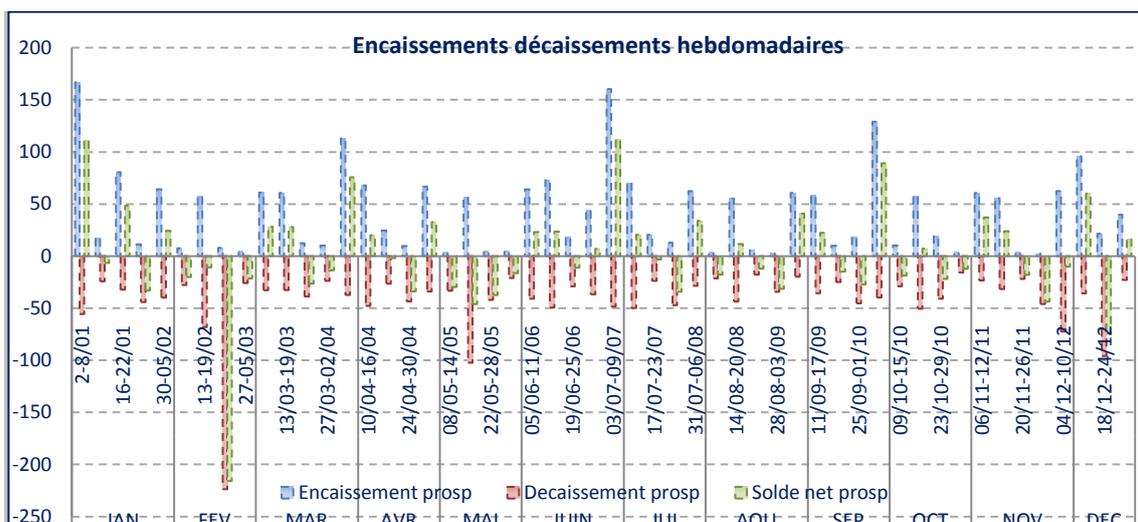
C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de **Matmut SAM**. Dans le cadre de ses activités, il s'agit essentiellement pour la mutuelle de sa capacité à régler les prestations dues aux bénéficiaires.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de **Matmut SAM** et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera. Pour ce faire, un tableau prévisionnel des flux de trésorerie de l'année (et comparé au réalisé N-1) est mis à jour mensuellement :



De la même façon, un suivi des encaissements et décaissements hebdomadaires prospectifs est réalisé et mise à jour régulièrement :



Est également intégré dans la réflexion, la prise en compte d'un niveau minimal de trésorerie calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements de type Lothar & Martin. En prenant en compte un temps de latence lié à la mise en œuvre de la réassurance, le besoin de liquidité pourrait être potentiellement bien supérieur à la priorité des traités de réassurance souscrits par **Matmut SAM**.

Ainsi l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel :

	31-déc.-16	31-mars-17	30-juin-17	30-sept.-17	31-déc.-17	YTD
Liquidité < 1 mois	53,0%	54,2%	55,0%	55,5%	55,0%	↑ 3,7%
Liquidité > 1 an	38,3%	39,3%	39,1%	38,4%	38,8%	↑ 1,4%

BENEFICES ATTENDUS SUR PRIMES FUTURES

Matmut SAM détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance.

Au 31 décembre 2017, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 36 millions d'euros.

C.5 Risque opérationnel

DÉFINITION

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire,
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires.

EXPOSITION AUX RISQUES

Au 31 décembre 2017, 33 cartographies ont été formalisées pour **Matmut SAM** suivant la méthodologie Groupe avec un total de 650 risques opérationnels recensés à date.

Ventilation du nombre de risques opérationnels recensés dans les cartographies du Groupe en fonction de leur criticité Brute et de l'efficacité de leur DMR (au 31/12/17)		Evaluation de la criticité brute				Total (en Nbre de risques)
		Faible	Moyenne	Elevée	Très élevée	
Evaluation du niveau de maîtrise du dispositif (DMR)	Efficace confirmé	10	41	44	7	102
	Efficace	71	177	105	18	371
	Modéré	20	79	53	2	154
	Limité	4	14	5		23
Total		105	311	207	27	650

Nota :

Les différents thèmes de couleur de l'arlequin permettent de visualiser la répartition en nombre des risques opérationnels du Groupe en fonction des 4 items de l'échelle de criticité nette (cf.ci-contre).

Surveillance normale
Surveillance renforcée
Vigilance très forte
Vigilance absolue

- Parmi les 650 risques opérationnels identifiés au 31 décembre 2017, 115 concernent les 5 thématiques de non-conformité suivantes : Gouvernance, Protection de la clientèle, Données personnelles, Éthique et déontologie et Sécurité financière.
- Parmi les 27 risques à criticité brute « très élevée », 15 concernent les fonctions supports, 8 le cœur de métier et 4 le pilotage

MACRO PROCESS (Niv I)	MACRO PROCESS (Niv II)	MATMUT SAM
Processus Exécutif : Assurer le pilotage	Communiquer	2
	Gérer les risques	2
Total Processus Exécutif : Assurer le pilotage		4
Processus Opérationnel : Assurer le cœur de métier	Distribution / Souscription	1
	Gestion et vie du contrat	1
	Indemnisation	2
	Tarification	1
	Evaluer les besoins de provisionnement	2
	Traiter les Réclamations	1
Total Processus Opérationnel : Assurer le cœur de métier		8
Processus Support : Assurer les fonctions supports	Gérer les moyens transverses	5
	Gérer les ressources humaines	2
	Gérer les systèmes d'information	8
Total Processus Support : Assurer les fonctions supports		15
Total général		27

RÉSISTANCE AUX RISQUES

Le traitement et le suivi des risques opérationnels mis en œuvre au sein du *Groupe Matmut* reposent sur :

La réalisation de tests par les correspondants contrôle interne (CCI)

Pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques (DMR), les CCI réalisent des contrôles (dénommés « tests ») et disposent ainsi d'un ensemble de moyens formalisés permettant d'objectiver et de tracer leurs évaluations (descriptif ciblé et personnalisé des vérifications effectuées, liste des preuves collectées, ...).

La détermination des thèmes sur lesquels doivent porter les tests relève d'une part de la direction de la Maîtrise Des Risques (DMDR) elle-même et d'autre part de la direction ou de l'entité.

- En 2017, les DMR de 112 risques opérationnels locaux ont été testés.
- Outre les tests réalisés individuellement par chaque entité, l'ensemble des structures organisationnelles de **Matmut SAM** a été sollicité en 2017 dans le cadre de tests transverses « Groupe » relatifs :
 - à la protection des données personnelles,
 - au traitement des réclamations,
 - au plan de continuité d'activité (indisponibilité d'un site).

Sur ces 3 thèmes, le niveau de maîtrise des risques a été jugé globalement efficient.

Les points de non conformité identifiés ont été traités dans des plans d'action.

La collecte et traitement des incidents

Un incident est un événement d'origine interne ou externe qui affecte négativement la réalisation des activités de l'entreprise du fait du dysfonctionnement ou de l'inexistence d'une procédure.

Dans le cadre du dispositif de contrôle interne, le CCI est chargé de recenser les incidents observés dans son entité, d'analyser les dysfonctionnements identifiés et de proposer le cas échéant des mesures correctives à mettre en œuvre concernant le processus associé.

Par contre, la résolution unitaire de ces incidents reste du ressort des acteurs opérationnels.

- En 2017, 36 incidents ont été déclarés dans l'outil de suivi Groupe (EFRONT) par **Matmut SAM** et ont donné lieu à des plans d'actions.

Le suivi de la mise en œuvre des plans d'action

- En 2017, des travaux ont été menés sur 307 plans d'actions (dont ceux liés aux incidents précédemment évoqués) et ont été finalisés dans le cours de l'année pour plus de la moitié d'entre eux (174/307).
- Ces travaux ont concerné dans les mêmes proportions l'ensemble des processus (exécutifs, opérationnels et supports).
- S'agissant spécifiquement des 27 risques opérationnels à criticité brute « très élevée », 7 plans d'action ont été finalisés en 2017 et 11 sont en cours de réalisation à date.

Tous les travaux relatifs au contrôle permanent sont programmés dans un plan de travail annuel mis en place en concertation entre la direction ou l'entité et le pôle contrôle interne de la DMDR.

Ce suivi concourt ainsi à faire évoluer au fil de l'eau les cartographies.

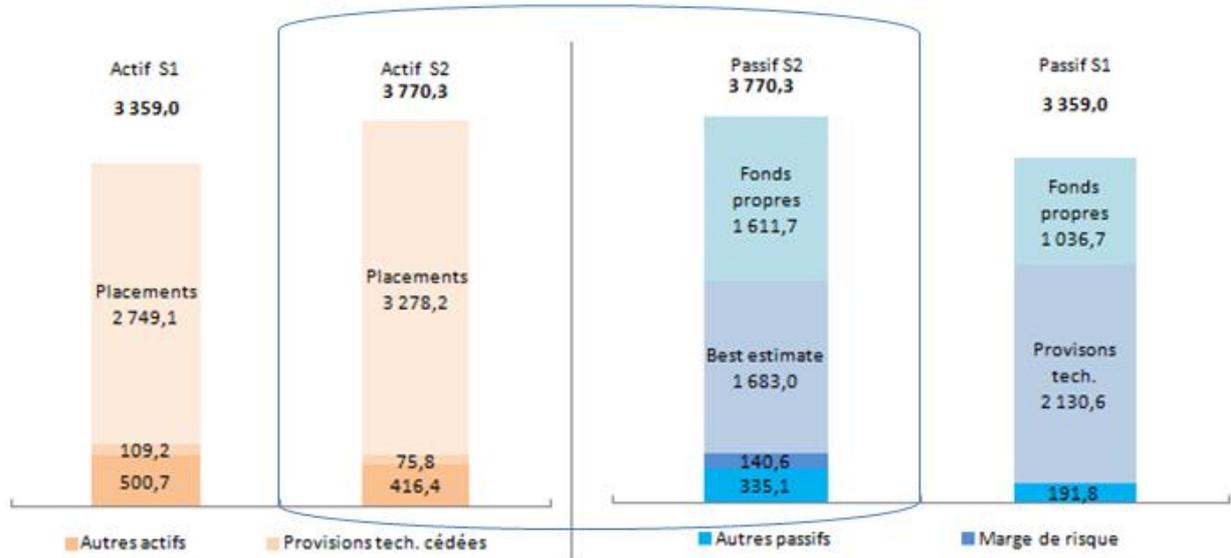


Valorisation à des fins de solvabilité

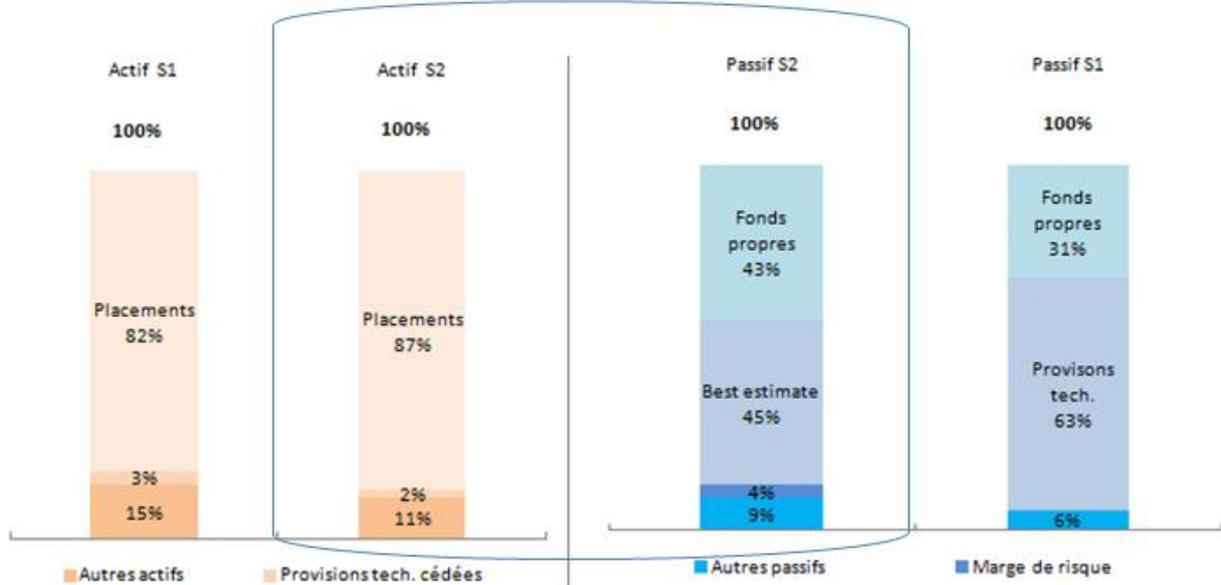


Matmut

Bilan prudentiel S2 (en M€)



Bilan prudentiel S2 (en %)



D.1 Actifs

La situation financière de **Matmut SAM** est présentée selon les normes comptables françaises, toutefois depuis le 1^{er} janvier 2016 la réglementation exige également une présentation de cette situation en normes prudentielles.

ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du *Groupe Matmut*, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de **Matmut SAM**, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI AM pour 75% des encours du *Groupe Matmut*). Chorus est donc également utilisé par OFI AM pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI AM lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont mises à jour régulièrement. **Matmut SAM** utilise également le logiciel Bloomberg afin de récupérer l'ensemble des données nécessaires à tout besoin d'évaluation par utilisation d'un modèle.

Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été créé sous SAS. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté de données propres à l'immobilier.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un événement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2).

Une valorisation S2 est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité) pour les sociétés d'assurance incluses dans le périmètre Groupe.

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (moyenne des MID de tous les contributeurs ICMA).

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI Am) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises ou « French Gaap » et en normes prudentielles dites « Solvabilité 2 »

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur S2 est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

en M€	Valeur Nette Comptable	Valeur S2	S1 / S2
Investment	2 421,6	2 939,5	517,9
<i>Property (Other than for use)*</i>	123,7	176,9	53,2
<i>Participations</i>	328,7	546,8	218,2
<i>Equities</i>	41,8	59,1	17,3
<i>Bonds</i>	1 247,0	1 366,2	119,2
<i>Investment funds</i>	669,6	778,5	109,0
<i>Derivatives</i>	0,6	0,2	-0,4
<i>Loans & mortgages</i>	10,2	11,6	1,4

(*) Hors immobilier d'exploitation

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en solvabilité II.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises ou « French Gaap » et en normes prudentielles dites « Solvabilité 2 »

ACTIF au 31 déc 2017 (en M€)	Solvabilité II	Solvabilité I	S2 - S1	S2 / S1
<i>Autres actifs</i>	416,4	500,7	-84,3	-16,8%
Frais d'acquisition reportés	0,0	15,4	-15,4	-100,0%
Actifs incorporels	4,6	29,4	-24,8	-84,4%
Immobilisations corporelles pour usage propre	14,5	58,6	-44,1	-75,3%
Dépôts auprès des cédantes	0,8	0,8	0,0	
Créances nées d'opérations d'assurance	57,2	57,2	0,0	
Créances nées d'opérations de réassurance	12,2	12,2	0,0	
Autres créances (hors assurance)	132,2	132,2	0,0	
Trésorerie et équivalent trésorerie	194,9	194,9	0,0	

D.2 Provisions techniques

Les provisions techniques sont des réserves constituées pour faire face aux sinistres futurs pour les risques dont la prime a déjà été encaissée. Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en norme Solvabilité 2, par ligne d'activité au 31 décembre 2017 :

Lignes d'affaires (LoB) Y compris acceptations proportionnelles en M€	Provisions techniques brutes			Total	Provision cédée	Provision Technique nette de réassurance
	dont Best Estimate de primes	Best Estimate de dont réserves	Marge de risque			
4 RC Automobile	35,1	847,6	52,7	935,4	21,8	913,6
5 Automobile autre	57,0	49,0	25,5	131,5	0,1	131,4
7 Incendie et autres dommages aux biens	20,2	162,5	23,6	206,3	27,3	178,9
8 RC Générale	4,0	178,8	12,7	195,5	26,4	169,1
34 Rentes issues de contrats non vie	0,0	211,7	2,5	214,2	0,0	214,2
Autres	-11,2	128,3	23,7	140,7	0,1	140,6
TOTAL - Matmut	105,0	1 577,9	140,6	1 823,6	75,8	1 747,8

BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle sont :

- le best estimate de primes
- le best estimate de sinistres
- la marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Les créances de réassurance, conformément aux spécifications techniques, sont ajustées du risque de défaut des contreparties.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risques, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles solvabilité 2. Ces groupes homogènes de risques construits sur la base d'une structure Produit / Garantie prennent en compte la durée des provisions et la nature des engagements souscrits.

Cette segmentation est utilisée pour la détermination des Best Estimates de primes et de sinistres.

Best Estimate de primes

La provision pour primes est calculée au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation).

Au titre de ces engagements, **Matmut SAM** évalue l'ensemble des flux de trésorerie relatifs aux contrats concernés. Une distinction est opérée selon que les engagements sont déjà comptabilisés ou non encore comptabilisés :

- provision pour primes correspondant à des engagements comptabilisés : les flux projetés correspondent aux montants des sinistres futurs dans toutes leurs composantes et selon leurs modalités de règlement (capital / rente, règlements – provisions – recours) ainsi qu'aux frais induits par ces prestations. Ces flux sont évalués en « meilleure estimation » sur la base des données des dernières survenances.
- provision pour primes correspondant à des engagements non comptabilisés : Contrairement au cas précédent, aucun flux n'a encore été constaté dans les comptes de l'entreprise, aussi, l'ensemble des flux est déterminé sur la base de modèles et pris en compte dans le calcul : Cotisations, prestations y/c recours, frais. Les différentes composantes de cette provision sont évaluées en tenant compte des évolutions attendues sur l'environnement économique de souscription.

Best Estimate de sinistres

La provision pour sinistres tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Les flux pris en compte dans ce calcul concernent le montant des indemnités à verser, quelle que soit leur forme de règlement ainsi que les charges et produits afférents à ces indemnités (frais de gestion, recours...).

Pour la part afférente à l'indemnisation des préjudices / dommages, les évaluations tiennent compte des montants des provisions en normes françaises, notamment pour les dossiers déclarés pour lesquels des évaluations par dossier sont connues. Ces évaluations sont complétées pour tenir compte d'évolutions probables sur les dossiers déclarés et des dossiers non déclarés. Les évaluations sont réalisées selon des méthodologies actuarielles « classiques » pour les Best Estimates (majoritairement, Chain ladder), selon la segmentation par groupe homogène de risques mentionnée précédemment). La part de provisions relative aux frais de gestion sinistres est évaluée par branche puis ventilée par garantie et affectée aux lignes d'activité correspondantes. Enfin, les Best Estimates intègrent les prévisions de recours, qui sont évaluées par groupe homogène de risque selon des méthodologies standards (Chain-ladder sur recours encaissés, taux de recours...).

Actualisation

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres), pour les Best Estimates des provisions pour sinistres, des provisions pour primes, des créances de provisions pour primes et des créances de provisions pour sinistres.

Au 31 décembre 2017, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode utilisée par **Matmut SAM** consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur :

- l'évolution de la sinistralité, en particulier concernant les sinistres dits « graves » les plus importants,
- l'évolution de certaines hypothèses dont plus particulièrement l'inflation et les taux d'intérêts mais également sur les potentielles évolutions de la réglementation et de la jurisprudence.

Différences d'évaluation des provisions techniques brutes de réassurance, entre la norme prudentielle « Solvabilité 2 » et les comptes sociaux (norme française) :

Lignes d'affaires (LoB) Y compris acceptations proportionnelles en M€	Provisions techniques brutes		Ecart
	Norme Solvabilité 2*	Norme française	
4 RC Automobile	935,4	1 165,3	-229,9
5 Automobile autre	131,5	101,6	30,0
7 Incendie et autres dommages aux biens	206,3	197,0	9,3
8 RC Générale	195,5	225,0	-29,5
34 Rentes issues de contrats non vie	214,2	261,8	-47,6
Autres	140,7	180,0	-39,3
TOTAL - Matmut	1 823,6	2 130,6	-307,0

* Y compris marge de risque

Les principales différences entre les deux évaluations sont liées aux facteurs suivants :

- la réglementation solvabilité 2 est basée sur une règle de « meilleure estimation » alors que la réglementation française impose la prise en compte de prudences dans les provisions. De plus, pour les provisions mathématiques des rentes, la réglementation française retient certaines hypothèses de calcul (table de mortalité, taux de revalorisation de la rente, taux d'actualisation fixe sur toute la durée) ;
- les provisions en normes solvabilité 2 tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux qui n'est pas admise dans les provisions en norme française,
- la réglementation solvabilité 2 inclut une marge de risque.

MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE REASSURANCE

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul best estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Matmut n'a pas recours aux mesures transitoires prévues par la directive Solvabilité 2 (ajustement égalisateur, correction pour volatilité, courbe des taux transitoire, déduction transitoire).

D.3 Autres passifs

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en Solvabilité 2.

Les emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Les impôts différés :

- pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solva 1 est comparée à la valeur Solva 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence,
- le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan,
- à l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan S2,
- le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins values long terme),
- les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont nettés au bilan.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS « FRENCH GAAP » et « SOLVABILITE 2 »

PASSIF au 31 déc 2017 (en M€)	Solvabilité II	Solvabilité I	S2 - S1	S2 / S1
Provisions techniques – non-vie	1 609,4	1 868,8	-259,4	-13,9%
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	214,2	261,8	-47,6	-18,2%
Provisions techniques UC ou indexés	0,0	0,0	0,0	
Autres passifs	335,1	191,8	143,3	74,8%
Provisions autres que les provisions techniques	0,8	0,8	0,0	0,0%
Provision pour retraite et autres avantages	44,9	11,9	33,0	277,0%
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	3,0	3,0	0,0	0,0%
Impôts différés passifs	110,2	0,0	110,2	
Dettes envers les établissements de crédit	35,3	35,2	0,1	0,2%
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0,7	0,7	0,0	0,0%
Dettes nées d'opérations d'assurance	0,1	0,1	0,0	0,0%
Dettes nées d'opérations de réassurance	1,5	1,5	0,0	0,0%
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	138,5	138,5	0,0	0,0%
TOTAL	2 158,7	2 322,4	-163,7	-7,0%

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

E

Gestion du capital



Matmut

E.1 Fonds propres

Matmut SAM gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (Besoin global de solvabilité défini dans l'ORSA), permettant de couvrir :

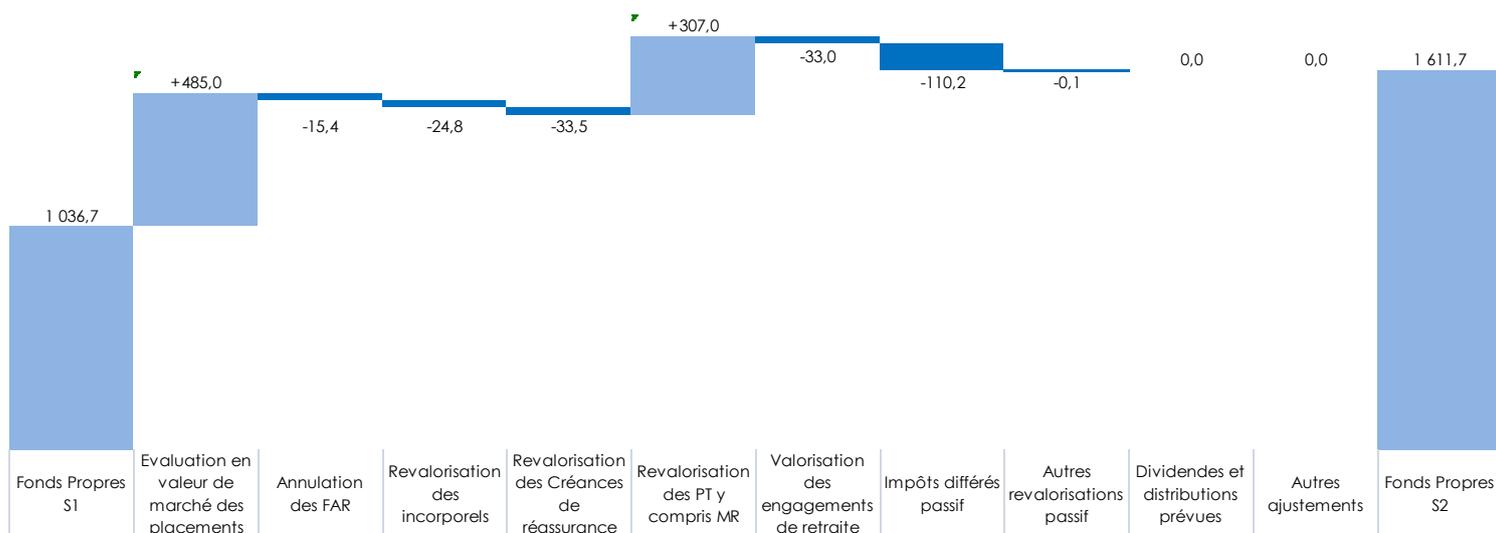
- l'incertitude du modèle d'affaires ;
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard ;
- l'engagement de soutien aux filiales et aux partenaires en cas de besoin.

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau suivant. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

(en M€)	31/12/2017					31/12/2016				
	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds d'établissement	200,0	200,0				200,0	200,0			
Réserve de réconciliation	1 411,7	1 411,7				1 306,4	1 306,4			
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du SCR	1 611,7	1 611,7				1 506,4	1 506,4			
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du MCR	1 611,7	1 611,7				1 506,4	1 506,4			

Le passage du bilan S1 au bilan S2 s'effectue comme suit :

Passage des Fonds Propres S1 aux Fonds Propres économiques S2 (en M€)



E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Pour l'évaluation de sa solvabilité, **Matmut** utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité de l'entité sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers).

La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.

Enfin, les travaux de comparaison des calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec ses propres paramètres montrent que celles-ci sont soit conformes soit prudentes au regard du profil de risque de **Matmut**.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (SCR), par module de risque, au 31 décembre 2017 ainsi que le minimum de capital requis (MCR).

Le calcul du SCR est réalisé à partir de la formule standard, selon les paramètres prévus par la réglementation Solvabilité 2. **Matmut SAM** n'utilise pas de paramètres spécifiques ; les simplifications utilisées sont uniquement effectuées sur la base des recommandations stipulées par la réglementation.

en M€	2017	2016	2017 / 2016
Risque de Marché	614,1	616,3	-2,2
Risque de contrepartie	17,2	20,4	-3,2
Risque Vie	13,3	13,3	-0,1
Risque Santé	69,8	65,7	4,2
Risque Non Vie	484,8	452,6	32,2
Diversification	-301,1	-290,8	-10,3
SCR Incorporels	3,7	3,1	0,6
BSCR	901,9	880,7	21,2
SCR Opérationnel	45,1	45,1	0,0
Ajustement Impôts Différés	-110,2	-90,4	-19,8
SCR	836,7	835,4	1,3
MCR	239,4	235,2	4,2

Matmut SAM affiche un SCR de 837 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non vie décrits dans la partie C « Profil de risque ».

Le MCR au 31 décembre 2017 est de 239 millions d'euros, stable par rapport à 2016.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

Le SCR augmente d'1,3 million d'euros par rapport au 31 décembre 2016, soit une évolution peu significative (+0,2 %).

Matmut SAM couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit au 31 décembre 2017 à 193 %.

E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour **Matmut SAM** qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour **Matmut SAM** qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de **Matmut SAM**, sur l'horizon du plan stratégique, y compris dans un contexte de chocs, couvrent les exigences réglementaires de capitaux.

Ils permettent à **Matmut SAM** de faire face à ses engagements en matière de solidarité financière en sa qualité de tête du *Groupe Matmut*. Les fonds propres répondent également aux critères qualité imposés par la réglementation (100% des fonds propres sont classés en Tier 1).

Annexes



Matmut

Actifs	Valeur Solvabilité II	
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	4 573 414,71
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	350 421 910,53
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 930 706 826,10
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	176 929 323,17
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	546 843 499,91
Actions	R0100	59 144 918,14
Actions — cotées	R0110	-
Actions — non cotées	R0120	59 144 918,14
Obligations	R0130	1 366 218 479,97
Obligations d'État	R0140	148 516 860,13
Obligations d'entreprise	R0150	886 222 134,73
Titres structurés	R0160	331 479 485,11
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	778 532 992,76
Produits dérivés	R0190	181 000,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 781 612,15
Autres investissements	R0210	75 000,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	11 549 502,30
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	11 549 502,30
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	75 775 864,40
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	75 775 864,40
Non-vie hors santé	R0290	75 692 070,92
Santé similaire à la non-vie	R0300	83 793,48
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	787 178,51
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	57 209 703,52
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	12 166 141,20
Autres créances (hors assurance)	R0380	132 210 210,20
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	194 941 920,65
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	3 770 342 672,12

Excédent d'actif sur passif	R1000	1 611 671 393,92
-----------------------------	-------	------------------

Passifs	C0010	
Provisions techniques non-vie	R0510	1 609 361 295,33
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 512 066 522,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	1 387 029 212,36
Marge de risque	R0550	125 037 309,64
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	97 294 773,33
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	84 185 460,57
Marge de risque	R0590	13 109 312,76
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	214 217 392,14
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	214 217 392,14
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	211 739 651,38
Marge de risque	R0680	2 477 740,76
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	813 995,00
Provisions pour retraite	R0760	44 945 527,00
Dépôts des réassureurs	R0770	2 957 983,93
Passifs d'impôts différés	R0780	110 228 990,41
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	35 327 659,44
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	692 198,30
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	72 969,13
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 531 048,50
Autres dettes (hors assurance)	R0840	138 522 219,02
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	2 158 671 278,20

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Perles pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brut — Assurance directe	R0110	6 216 118,39	147 720 016,64		287 969 416,78	454 410 293,61		293 707 567,67	65 404 175,01				54 880 709,14	90 127 567,49				1 400 435 864,73
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		1 795 892,29				345 750,50											2 141 642,79
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	40 911,74	485 020,71		2 244 433,79	5 902 036,64		32 877 535,89	414 291,76				54 880 709,14	90 127 567,49				41 964 230,53
Net	R0200	6 175 206,65	149 030 888,22		285 724 982,99	448 508 256,97		261 175 782,28	64 989 883,25				54 880 709,14	90 127 567,49				1 360 613 276,99
Primes acquises																		
Brut — Assurance directe	R0210	6 201 191,25	147 504 030,62		288 892 084,47	455 492 894,71		294 332 329,86	66 433 439,57				53 918 874,30	89 496 299,24				1 402 271 144,02
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		1 795 892,29					345 750,50										2 141 642,79
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	40 911,74	485 020,71		2 244 433,79	5 902 036,64		32 877 535,89	414 291,76				53 918 874,30	89 496 299,24				41 964 230,53
Net	R0300	6 160 279,51	148 814 902,20		286 647 650,68	449 590 858,07		261 800 544,47	66 019 147,81				53 918 874,30	89 496 299,24				1 362 448 556,28
Charge des sinistres																		
Brut — Assurance directe	R0310	- 24 592,72	27 761 282,39		351 491 491,68	352 143 046,65		176 810 922,19	7 712 241,21				17 348 572,98	45 509 000,92				978 751 965,30
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		584 413,39		2 976,06	620 243,73		3 350,87	37 350,18									1 145,03
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	2 829,60
Part des réassureurs	R0340		-		4 075 911,92	199 586,04		17 662 492,62	2 352 282,19				17 348 572,98	45 509 000,92				19 582 878,79
Net	R0400	- 24 592,72	28 345 695,78		347 418 555,82	351 323 216,88		159 145 078,70	10 101 873,58				17 348 572,98	45 509 000,92				959 167 401,94
Variation des autres provisions techniques																		
Brut — Assurance directe	R0410		8 329,51		5 427 976,03	198 320,23		278 251,96	686 691,23				639 298,35					5 387 107,67
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440		8 329,51		5 427 976,03	198 320,23		278 251,96	686 691,23				639 298,35					5 387 107,67
Net	R0500		8 329,51		5 427 976,03	198 320,23		278 251,96	686 691,23				639 298,35					5 387 107,67
Dépenses engagées	R0550	3 182 722,04	48 195 744,78		97 909 160,17	163 310 809,22		109 840 662,14	22 075 860,26				25 680 946,42	36 540 733,66				506 736 638,69
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	506 736 638,69

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
Primes acquises									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
Charge des sinistres									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900								
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030							211 739 651,38		211 739 651,38
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080									
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090							211 739 651,38		211 739 651,38
Marge de risque	R0100							2 477 740,76	-	2 477 740,76
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques — Total	R0200							214 217 392,14	-	214 217 392,14

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090						
Marge de risque	R0100						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110						
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques — Total	R0200						

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	R0060	- 604 503,10	430 184,64		35 142 333,77	56 997 077,03		20 173 546,90	3 956 898,38
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					62 260,74		596 438,12	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	- 604 503,10	430 184,64		35 142 333,77	56 934 816,29		19 577 108,78	3 956 898,38
Provisions pour sinistres									
Brut	R0160	2 719 613,50	81 640 165,53		847 552 127,71	49 045 390,73		162 466 373,47	178 839 447,14
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		83 793,48		21 825 581,46	69 129,01		26 725 070,83	26 368 544,84
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 719 613,50	81 556 372,05		825 726 546,25	48 976 261,72		135 741 302,64	152 470 902,30
Total meilleure estimation — brut	R0260	2 115 110,40	82 070 350,17		882 694 461,48	106 042 467,76		182 639 920,37	182 796 345,52
Total meilleure estimation — net	R0270	2 115 110,40	81 986 556,69		860 868 880,02	105 911 078,01		155 318 411,42	156 427 800,68
Marge de risque	R0280	265 814,46	12 843 498,30		52 687 363,91	25 475 221,98		23 628 423,51	12 702 283,13
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques — Total									
Provisions techniques — Total	R0320	2 380 924,86	94 913 848,47		935 381 825,39	131 517 689,74		206 268 343,88	195 498 628,65
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		83 793,48		21 825 581,46	131 389,75		27 321 508,95	26 368 544,84
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340	2 380 924,86	94 830 054,99		913 556 243,93	131 386 299,99		178 946 834,93	169 130 083,81

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Provisions pour primes								
Brut	R0060	- 8 443 110,05	- 2 626 843,88					105 025 583,69
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140							658 698,86
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	- 8 443 110,05	- 2 626 843,88					104 366 884,83
Provisions pour sinistres								
Brut	R0160	39 214 684,41	4 666 240,83				45 045,92	1 366 189 089,24
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						45 045,92	75 117 165,54
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	39 214 684,41	4 666 240,83				-	1 291 071 923,70
Total meilleure estimation — brut	R0260	30 771 574,36	2 039 396,95				45 045,92	1 471 214 672,93
Total meilleure estimation — net	R0270	30 771 574,36	2 039 396,95				-	1 395 438 808,53
Marge de risque	R0280	4 857 467,86	5 685 933,01				616,24	138 146 622,40
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290							
Meilleure estimation	R0300							
Marge de risque	R0310							
Provisions techniques — Total								
Provisions techniques — Total	R0320	35 629 042,22	7 725 329,96				45 662,16	1 609 361 295,33
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330						45 045,92	75 775 864,40
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340	35 629 042,22	7 725 329,96				616,24	1 533 585 430,93

S.19.01.21 - Sinistres en non-vie

Période : 31 décembre 2017

Total activités non-vie

Année d'accident/année de souscription	Z0020	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

	Année	Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 et +		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110		
Précédentes	R0100											37 152 144,21	R0100	37 152 144,21	37 152 144,21	
2008	R0160	501 488 646,98	189 452 931,13	44 867 473,24	27 043 097,18	24 852 318,86	10 840 449,13	8 660 198,68	6 865 397,68	14 111 551,41	6 914 973,83		R0160	6 914 973,83	835 097 038,12	
2009	R0170	603 588 479,90	212 830 730,32	43 807 886,75	28 240 041,34	16 670 837,30	11 432 409,77	13 580 515,83	7 637 379,17	7 470 958,66			R0170	7 470 958,66	945 259 239,04	
2010	R0180	602 598 196,93	223 080 761,09	46 657 486,12	29 875 158,70	19 847 034,76	12 285 938,82	12 173 452,23	7 475 831,79				R0180	7 475 831,79	953 993 860,44	
2011	R0190	547 949 671,01	209 535 375,88	43 182 219,29	30 142 987,03	23 626 761,21	18 906 893,42	14 902 435,86					R0190	14 902 435,86	888 246 343,70	
2012	R0200	552 067 472,96	201 477 421,72	47 316 548,67	23 166 272,92	19 094 965,97	16 934 423,48						R0200	16 934 423,48	860 057 105,72	
2013	R0210	541 357 985,10	215 307 601,95	45 874 308,83	19 820 023,69	17 690 147,46							R0210	17 690 147,46	840 050 067,03	
2014	R0220	558 410 658,58	222 709 057,03	46 425 654,08	23 855 493,32								R0220	23 855 493,32	851 400 863,01	
2015	R0230	527 152 974,67	187 462 567,84	42 467 704,39									R0230	42 467 704,39	757 083 246,90	
2016	R0240	550 807 137,83	201 383 167,97										R0240	201 383 167,97	752 190 305,80	
2017	R0250	539 681 414,98											R0250	539 681 414,98	539 681 414,98	
													Total	R0260	915 928 695,95	8 260 211 628,95

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

	Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290		C0300		
Précédentes	R0100											169 110 884,34	R0100	166 403 192,41	
2008	R0160									44 117 487,56	35 099 418,58		R0160	33 773 447,07	
2009	R0170							63 164 122,08	58 402 569,05				R0170	55 931 280,54	
2010	R0180							56 412 661,01					R0180	53 797 182,60	
2011	R0190						72 616 260,41	59 723 443,27					R0190	57 440 948,05	
2012	R0200					93 493 421,23	77 457 273,30						R0200	73 519 580,47	
2013	R0210				109 231 621,97	78 540 575,71							R0210	74 639 674,87	
2014	R0220			126 088 000,10	101 748 224,79								R0220	96 683 931,44	
2015	R0230		199 292 156,13	137 619 591,48									R0230	131 098 857,58	
2016	R0240	420 055 607,50	226 266 460,21										R0240	217 913 645,61	
2017	R0250	412 509 723,73											R0250	404 987 348,60	
													Total	R0260	1 366 189 089,24

		Total	Niveau 1 — non restreint	Niveau 1 — restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	200 000 000,00	200 000 000,00	-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-	-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-	-	-	-
Actions de préférence	R0090	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-	-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	1 411 671 393,92	1 411 671 393,92	-	-	-
Passifs subordonnés	R0140	-	-	-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-	-	-	-	-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-	-	-	-
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 611 671 393,92	1 611 671 393,92	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-	-	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-	-	-	-	-
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	-	-	-	-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-	-	-	-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-	-	-	-	-
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-	-	-	-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-	-	-	-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-	-	-	-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 611 671 393,92	1 611 671 393,92	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 611 671 393,92	1 611 671 393,92	-	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 611 671 393,92	1 611 671 393,92	-	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 611 671 393,92	1 611 671 393,92	-	-	-
Capital de solvabilité requis	R0580	836 734 811,25				
Minimum de capital requis	R0600	239 364 300,95				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,93				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	6,73				
		C0060				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 611 671 393,92				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	200 000 000,00				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-				
Réserve de réconciliation	R0760	1 411 671 393,92				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	-				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	36 348 476,46	36 348 476,46			
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	36 348 476,46	36 348 476,46			

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis — pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Période : 31 décembre 2017

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	614 145 429,43		Aucun
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	17 223 859,32		
Risque de souscription en vie	R0030	13 253 748,29	Aucun	Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	69 843 674,52	Aucun	Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	484 824 833,95	Aucun	Aucun
Diversification	R0060	-301 075 744,23		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	3 658 731,77		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	901 874 533,04		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	45 089 268,62		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-110 228 990,41		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	836 734 811,25		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-		
Capital de solvabilité requis	R0220	836 734 811,25		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-		

S.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR) — Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Période : 31 décembre 2017

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010			
RésultatMCRNL	R0010	239 364 300,95			
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	2 115 110,40		2 115 110,40	6 175 206,65
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	81 986 556,69		81 986 556,69	149 030 888,22
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-		-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	860 868 880,02		860 868 880,02	285 724 982,99
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	105 911 078,01		105 911 078,01	448 508 256,97
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-		-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	155 318 411,42		155 318 411,42	261 175 782,28
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	156 427 800,68		156 427 800,68	64 989 883,25
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-		-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	30 771 574,36		30 771 574,36	54 880 709,14
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	2 039 396,95		2 039 396,95	90 127 567,49
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-		-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-		-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-		-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-		-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-		-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040			
RésultatMCR	R0200	-			
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210	-		-	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220	-		-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	-		-	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	-		-	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	-		-	-

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	239 364 300,95
Capital de solvabilité requis	R0310	836 734 811,25
Plafond du MCR	R0320	376 530 665,06
Plancher du MCR	R0330	209 183 702,81
MCR combiné	R0340	239 364 300,95
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000,00
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	239 364 300,95

2017

66 RUE DE SOTTEVILLE
76100 ROUEN
MATMUT.FR



Matmut